



# Rapport Climat 2022

Rapport relatif à l'exercice 2021

---

juin 2022

# Introduction

ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) en tant que société de gestion française est soumise à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (« LTECV »), dont l'objectif est d'engager la France dans la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050.

Publiée le 17 août /2015, la LTECV incite les différents acteurs du monde économique à adopter au sein de leurs entreprises une démarche « climat » qui tiendra compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le décret d'application, article 173, publié le 29 décembre 2015, fait écho à l'Accord de Paris sur le climat, traité international juridiquement contraignant sur le climat. L'accord établit un plan d'action international visant à mettre le monde sur la bonne voie pour prévenir un changement climatique dangereux en maintenant le réchauffement de la planète largement en dessous de 2°C et de préférence au maximum à 1,5°C.

Dans cette perspective, l'article 173 instaure des obligations d'information pour les détenteurs d'actifs sur leur gestion des risques liés au climat et, plus largement, sur l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux dans leurs politiques d'investissement.

L'article 29 de la Loi sur l'Energie et le Climat (LEC) est entrée en vigueur le 8 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 publié le 27 mai 2021, parallèlement aux exigences précédentes, impose de prendre en compte les risques liés au changement climatique et à la biodiversité dans les politiques de gestion des risques de durabilité.

Dans le cadre du plan d'action européen pour la finance durable et de son objectif de canaliser les investissements privés pour la transition vers une économie neutre sur le plan climatique, l'Union Européenne a adopté en septembre 2019 son Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR<sup>1</sup>). Ce règlement est composé de 20 articles introduisant diverses exigences liées à la transparence pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers au niveau des entités, des services et des produits. Il vise à fournir, de manière standardisée, plus de transparence sur la durabilité au sein des marchés financiers, afin de prévenir «l'écoblanchiment»<sup>2</sup> et d'assurer la comparabilité. Le SFDR est entré en vigueur en mars 2021 et la première exigence majeure était de classer les produits d'investissement en 3 catégories en instaurant des cadres ESG communs : les fonds « article 9 » qui poursuivent un ou des objectifs durables, les fonds « article 8 » qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et les fonds « article 6 » qui présentent un engagement faible ou nul sur les questions ESG

Ce rapport décrit l'ensemble des moyens mis en œuvre par ABN AMRO Investments Solutions, en tant que société de gestion responsable, pour contribuer à l'accélération de la transition écologique et sociale, à la lumière de l'Accord de Paris sur le climat, de la LEC-article 29 et du SFDR.

---

<sup>1</sup> Sustainable Finance Disclosure Regulation

<sup>2</sup> Souvent appelé aussi « Greenwashing »

# Synthèse

I. L'approche globale d'ABN AMRO Investment Solutions en matière de durabilité .....	4
1. Notre société .....	4
2. Objectif et stratégie d'ABN AMRO Bank N.V. ....	4
3. Nos valeurs .....	4
4. Notre approche des investissements durables.....	5
5. Stratégie d'engagement .....	9
6. Ressources internes .....	12
7. Communication et rapport client.....	17
II. Gouvernance.....	18
1. Organes de gouvernance.....	18
2. Organisation d'AAIS.....	19
3. Incorporation des sujets ESG dans les Statuts .....	19
4. Compétences des organes de gouvernance en matière d'ESG.....	19
5. Politique de rémunération .....	20
III. Taxonomie européenne et informations sur les combustibles fossiles .....	21
1. Conformité de notre gamme de fonds à la taxonomie européenne.....	21
2. Exposition au secteur des énergies fossiles.....	21
3. Investissement dans les obligations vertes .....	22
IV. Stratégie d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris en matière de limitation du réchauffement climatique .....	23
1. Objectif de neutralité carbone .....	23
2. Charbon et énergies fossiles non conventionnelles .....	23
3. Feuille de route vers la neutralité carbone .....	24
V. Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité .....	25
1. Général .....	25
2. Efforts futurs.....	25
VI. Gestion des risques .....	26
1. Quels sont les risques de durabilité ? .....	26
2. Cadre de gestion du risque de durabilité.....	26
3. Notes ESG, paramètres de risque climatique et méthodologies .....	28
4. Évaluation des impacts ESG (ISS).....	33
VII. Plan d'amélioration continue .....	35
1. Comment améliorer l'évaluation du risque de durabilité.....	35
2. Nos ambitions en matière de durabilité .....	35

# I. L'approche globale d'ABN AMRO Investment Solutions en matière de durabilité

## 1. Notre société

Pionnier de la multigestion en Europe depuis près de 25 ans, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) est la société de gestion d'actifs du groupe ABN AMRO Bank N.V. Fort d'un engagement ESG inscrit au cœur de son modèle depuis sa création en 1998, ABN AMRO Investment Solutions met à la disposition de ses clients, internes et externes au groupe, toute l'expertise de ses 85 collaborateurs animés autour d'un objectif commun : proposer les approches d'investissement les plus innovantes et adaptées tant aux enjeux des clients qu'aux défis contemporains en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Dirigée par François-Xavier Gennetais, la société dispose d'une équipe aux profils variés et multiculturels, répartie entre Paris, Amsterdam et Francfort.

À fin décembre 2021, elle gérait 21,2 milliards d'euros d'actifs dont 8,8 milliards d'actifs ESG/durables<sup>3</sup>.

## 2. Objectif et stratégie d'ABN AMRO Bank N.V.

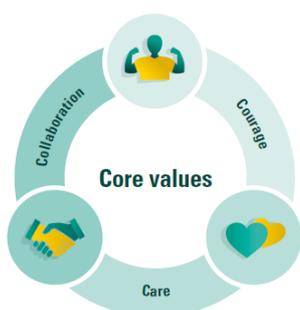
ABN AMRO Bank N.V (ABN AMRO) est l'une des principales banques néerlandaises. ABN AMRO BANK N.V. fournit des services bancaires à des clients particuliers & privés et à des entreprises, et emploie près de 20 000 personnes. Elle s'adresse aux clients présents aux Pays-Bas et dans le nord-ouest de l'Europe. Elle fournit une gamme de produits et de services comprenant les prêts, les hypothèques, les paiements, les conseils financiers et la gestion d'actifs. Cette dernière fonction (gestion d'actifs) est assumée par ABN AMRO Investment Solutions.

La durabilité est un élément clé de la stratégie de la Banque (résumée par le slogan « une banque personnelle à l'ère du numérique ») exprimée par son objectif : « *Une banque meilleure pour les générations à venir* ».

Le principal objectif du groupe ABN AMRO est d'accélérer le virage vers un modèle durable. Nous sommes convaincus que, dans les années à venir, tous nos clients seront affectés par la transition vers la durabilité d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, le groupe ABN AMRO s'appuie sur son expertise pour aider toutes les parties prenantes (clients, employés, investisseurs ainsi que la société dans son ensemble) à opérer la transition vers des produits et des modèles économiques durables<sup>4</sup>. Nos efforts sont axés sur la lutte contre le changement climatique, l'accélération de l'économie circulaire et la création d'un impact social positif.

## 3. Nos valeurs

Le groupe ABN AMRO a un objectif clair : « Une banque meilleure pour les générations à venir ». Nous prenons au sérieux notre rôle au sein de la société. Notre objectif est d'être un partenaire de confiance et de créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes. Notre objectif constitue notre boussole dans tout ce que nous entreprenons. Nos valeurs fondamentales, à savoir l'attention, le courage et la collaboration, servent de point d'ancrage à cet objectif.



### Courage, Attention et Collaboration

Nos valeurs fondamentales expriment notre sens des responsabilités envers toutes les parties prenantes, y compris nos employés, et notre ambition de soutenir nos clients en tant que groupe offrant des services bancaires et des solutions d'investissements.

<sup>3</sup> Couvre ici les produits d'investissement relevant des articles 8 (qui favorisent les caractéristiques environnementales et sociales) et 9 (qui ont des objectifs durables) de SFDR

<sup>4</sup> Rapport annuel intégré du groupe ABN AMRO pour 2021

<b>Attention</b> (ou « Care »)	Nous nous soucions de nos clients et voulons le meilleur pour eux. En sa qualité de signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI ») par l'intermédiaire d'ABN AMRO BANK N.V., AAIS a une obligation fiduciaire. Nous mettons nos clients au cœur de tout ce que nous entreprenons, car en comprenant leurs besoins, nous pouvons faire progresser leurs intérêts financiers et non financiers à long terme. Nous considérons qu'il en va de notre responsabilité. Notre obligation fiduciaire s'applique également à nos ambitions en matière de durabilité. Nous nous soucions de notre planète, des générations futures et des personnes que nous côtoyons.
<b>Courage</b>	Il faut du courage pour s'engager à provoquer des changements positifs, afin de tenir ses promesses et réaliser ses ambitions. Nous voulons montrer l'exemple, c'est pourquoi AAIS cherche continuellement à renforcer l'intégration de la durabilité dans toute son organisation, par exemple dans son processus de prise de décision, de due diligence, de gestion de portefeuille et de gestion des risques.
<b>Collaboration</b>	Ce n'est que grâce à la collaboration que nous pouvons réaliser nos ambitions, et si nous voulons relever les défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons travailler ensemble. Personne ne possède toutes les réponses. Nous sélectionnons nos gérants de portefeuille délégués (les Délégués) avec lesquels nous travaillons en fonction de leur philosophie et de leur processus d'investissement, ainsi que de leur niveau d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Afin d'évaluer correctement ces facteurs et les capacités futures du délégué, AAIS a développé sa propre méthodologie d'évaluation de la gestion déléguée. En fonction des capacités du gérant, nous collaborons avec lui pour développer (davantage) ses capacités d'analyse ESG et/ou mieux intégrer les critères ESG dans son approche d'investissement.

## 4. Notre approche des investissements durables

### Introduction

ABN AMRO Investment Solutions est une société de gestion spécialiste de l'architecture ouverte et des solutions multi-gérants<sup>5</sup>.

AAIS propose des solutions d'investissement de multi-gestion et des solutions dédiées ; elle dispose d'une équipe interne de gérants expérimentés en charge de la gestion de ces fonds. Dans le présent document, nous utiliserons le terme de « équipe de gestion » pour les désigner.

AAIS travaille aussi avec un grand nombre de gérants externes à travers le monde. Cette collaboration peut prendre différentes formes : de la simple sélection d'un fonds externe sur notre liste de « fonds recommandés » à la mise en place d'une solution d'investissement personnalisée (« mandat » donné sur un compartiment à une société de gestion déléguée). Dans le présent document, nous utilisons les termes « délégués » pour désigner nos gérants de portefeuille délégués. Nos délégués ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences et de leurs antécédents, ainsi que de la compatibilité de leur philosophie et de leurs processus d'investissement avec nos normes et orientations en termes de durabilité. En effet, chaque délégué possède sa propre approche d'investissement. Néanmoins, AAIS, en tant que société de gestion, a mis en place des politiques globales standardisées. Ces politiques contiennent les critères de durabilité qui constituent le socle de notre Politique d'investissement Durable que les délégués et notre équipe de gestion doivent respecter.

### Processus de due diligence et sélection des fonds externes et des délégués

Depuis 2016, AAIS intègre systématiquement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans son processus de sélection, qui est étendu à toutes les classes d'actifs. Chacun des 10 analystes de l'équipe de sélection de gérants (« Manager Selection team » - MDD), chargé de la sélection des stratégies, a une connaissance approfondie des critères ESG et des thèmes associés. L'équipe dispose des outils nécessaires pour sélectionner les stratégies ESG/durables et d'impact au sein des différentes classes d'actifs.

L'équipe attribue deux ratings :

- un rating financier qui évalue la qualité de la stratégie d'investissement et la stabilité de son ratio risque/rendement sur différents cycles de marché,
- un rating durable qui évalue la qualité de l'approche durable du gérant. Ce rating est basé sur une analyse approfondie de la philosophie et du processus d'investissement du fonds, des compétences de l'équipe ESG et de la dynamique entre cette dernière et l'équipe de gestion, ainsi que des capacités d'engagement du gérant.

<sup>5</sup> Notre équipe multi-gérants gère des solutions d'investissement en se basant sur la sélection de fonds tiers et internes

Ensuite, les spécialistes internes<sup>4</sup> de notre équipe Operational Due Diligence (ODD) sont chargés d'évaluer les opérations de la société de gestion sélectionnée. L'équipe ODD a élaboré deux ratings afin d'évaluer :

- un rating opérationnel qui se fonde sur notre évaluation de l'assise financière de l'entreprise, de son développement commercial, de la qualité de ses infrastructures et de ses ressources opérationnelles et de gestion des risques,
- et un rating lié à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) qui est basé sur notre évaluation de l'ambition du gérant dans ce domaine, des politiques de l'entreprise (et de leur mise en œuvre) à l'égard de ses employés, de ses prestataires de services, de ses clients et de la société civile, ainsi que de la transparence de l'entreprise concernant ses progrès.

L'intégration des facteurs de durabilité<sup>6</sup> dans le processus de sélection permet également à AAIS de structurer ses exigences à l'égard des Délégués associés à sa gamme de fonds. Ces obligations sont formalisées dans la convention de délégation de gestion (IMA) entre le (futur) délégué et AAIS.

Par exemple :

- Tous les Délégués avec lesquels nous travaillons doivent pouvoir démontrer leur engagement en faveur de l'investissement responsable en signant les Principes pour l'investissement responsable (PRI) ou une initiative similaire, ou en acceptant de devenir signataire dans un délai prédéterminé ;
- Tous les délégués doivent respecter notre liste d'exclusion, qui comprend des exclusions minimales valables pour l'ensemble de la gamme de fonds (telles que les entreprises impliquées dans le commerce des armes controversées et celles qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies). Les Délégués doivent aussi appliquer à la stratégie sélectionnée, une série d'exclusions supplémentaires et une approche en sélectivité ESG afin de pouvoir être éligible à notre classification interne de durabilité (établie par AAIS selon les principes SFDR). Notre liste détaillée d'exclusions et l'ensemble de notre politique d'investissement durable sont disponibles sur notre site internet, sous la rubrique *Informations sur le développement durable*. Nous aborderons les exclusions spécifiquement pertinentes pour ce rapport dans les chapitres concernant notre stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris et la biodiversité.

## Classification des fonds

Le 10 mars 2021, le niveau 1 de la réglementation (UE) 2019/2088, également connu sous le nom de « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR » est entré en vigueur. SFDR vise à fournir, de manière standardisée, plus de transparence sur la durabilité au sein des marchés financiers, afin de prévenir l'« écoblanchiment » et d'assurer la comparabilité entre les produits. À la lumière du SFDR, en 2020 et début 2021, AAIS a classé sa gamme de fonds dans les trois catégories de produits telles que définies par SFDR. Cet exercice s'est largement appuyé sur les connaissances approfondies de notre équipe de sélection de gérants sur la stratégie d'investissement et les compétences de chaque Délégué. La classification SFDR d'un produit n'est pas nécessairement une indication de son degré de durabilité, il s'agit plutôt d'un système de classification permettant de regrouper des exigences de publication communes à chacune des catégories. Cependant, elle peut servir de base pour identifier le degré de durabilité des produits, car les informations requises fourniront des indications comparables pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques de durabilité sont reflétées dans l'objectif d'investissement, la stratégie et la politique des produits, ainsi que dans la composition du portefeuille.

Conformément à SFDR, AAIS a classé ses fonds selon les catégories SFDR suivantes :

- **Produits d'investissement durables (produits relevant de l'article 9)**: ces produits doivent répondre aux critères minimaux suivants :
  - Le produit doit avoir un objectif d'investissement durable environnemental et/ou social mesurable<sup>7</sup>. Un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental peut être exprimé en termes d'alignement sur la taxonomie de l'UE, un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental.
  - L'investissement ne cause pas de préjudice significatif aux autres facteurs de durabilité. Ceci peut être qualifié, entre autres, par l'évaluation des principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts » - PAI) d'une entreprise/pays bénéficiaire ou d'un produit d'investissement.
  - Les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit doivent démontrer de bonnes pratiques de gouvernance.

<sup>6</sup> Les facteurs de durabilité sont un terme générique pour aborder toutes les questions ESG, les droits humains et la lutte contre la corruption

<sup>7</sup> Ou plusieurs

Les fonds relevant de l'article 9 doivent publier un rapport solide démontrant qu'ils contribuent positivement aux objectifs durables, par exemple en rendant compte de leur conformité avec la taxonomie de l'UE ou de la manière dont ils contribuent aux objectifs de développement durable (ODD), sans nuire de manière significative aux autres objectifs de la taxonomie, aux ODD, etc.

- **Produits d'investissement ESG (produits relevant de l'article 8)** : les produits classés sous l'article 8 du SFDR doivent tenir compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Comme les entreprises bénéficiaires des produits relevant de l'article 9 du SFDR, celles relevant de l'article 8 du SFDR doivent démontrer de bonnes pratiques de gouvernance. Encore une fois, des reportings solides conformes aux modèles fournis par le SFDR doivent être mis en place, afin de démontrer que le fonds poursuit un réel objectif. AAIS identifie deux types de produits SFDR relevant de SFDR – art. 8 : « art. 8+ » et « art.8 ». Cette sous-classification interne permet de refléter les recommandations DOC 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui fait une distinction entre les produits d'investissement présentant une approche significativement engageante (en ligne avec les fonds que nous avons classé en art.9 et art.8+) et ceux dont l'approche est non significativement engageante (en ligne avec les fonds que nous avons classés art. 8).

Il est possible qu'une partie d'un produit relevant de SFDR - art. 8 possède un objectif d'investissement durable, mais il ne peut pas être classé comme un produit relevant de l'article 9 car l'objectif d'investissement durable ne concerne pas l'ensemble du produit.

Pour les fonds relevant des articles 8 et 9 de SFDR, AAIS a mis en place des critères d'exclusion sur certaines activités que nous avons identifiées comme étant trop risquées d'un point de vue financier ou de réputation, et/ou non conformes à nos valeurs. Ces critères d'exclusion dépendent de la classification du fonds et sont appliqués en plus des exclusions de base appliquées aux produits relevant de l'article 6 de SFDR.

- **Autres produits d'investissement (relevant de l'article 6 du SFDR)**. Les fonds relevant de l'article 6 sont des fonds non ESG et non durables ; cependant, dans la plupart des cas, ils prennent en compte le risque de durabilité. Le risque de durabilité se définit comme « un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il(elle) se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement » (SFDR, art.3). Les produits relevant de l'article 6 de SFDR doivent cependant tenir compte des risques de durabilité pour évaluer les incidences financières négatives potentielles sur leurs portefeuilles. En outre, les produits SFDR - art.6 intégrés dans notre gamme de fonds prennent en compte des précautions minimales en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Comme tous nos fonds, ils excluent les pays et les armes controversés, les entreprises qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies<sup>8</sup> ainsi que les cultivateurs et fabricants de tabac.

Nous travaillons actuellement à la mise en œuvre du niveau 2 de SFDR (les normes techniques réglementaires<sup>9</sup>). Afin de fournir les modèles de rapports requis, nous sommes en train de formaliser plus précisément les aspects techniques de chacun des fonds que nous avons classés comme relevant des articles 8 et 9 de SFDR. Nous serons en mesure de fournir des spécifications supplémentaires concernant la classification des fonds dans la prochaine version de ce rapport.

## Champ d'application

Notre politique d'investissement durable<sup>10</sup> couvre l'ensemble de notre gamme de fonds.

Ci-dessous la liste de nos fonds relevant des articles 8 et 9 de SFDR. (Tous les fonds SFDR - art.8 listés ci-après sont conformes à nos exigences internes pour les fonds art.8+)

<sup>8</sup> Appelé aussi UN Global Compact (UNGC)

<sup>9</sup> Appelées aussi "RTS, Regulatory Technical Standards"

<sup>10</sup> Disponible sur notre site web : Informations liées à la durabilité - ABN AMRO ([abnamroinvestmentsolutions.com](https://abnamroinvestmentsolutions.com))

**Tableau 1 - Liste des fonds ESG/durables**, basée sur l'encours et les prospectus en vigueur au 31/12/2021 (source : AAIS, Morningstar)

Nom du fonds	Classification SFDR	Classification AAIS	Encours en Euros	Catégorie Morningstar du fonds	Notation de durabilité du fonds selon Morningstar
AAF Aegon Global Impact Equities	Art.9	Art.9	304.289.880	Global Equity Large Cap	Elevé
AAF Liontrust European Sustainable Equities	Art.9	Art.9	356.994.196	Europe Equity Large Cap	Dans la moyenne
AAF Euro Sustainable Aggregate Bonds	Art.9	Art.9	124.795.861	Europe Fixed Income	Au-dessus de la moyenne
AAF Liontrust Global Impact Equities	Art.9	Art.9	121.989.594	Global Equity Large Cap	Au-dessus de la moyenne
AA Symbiotics Emerging Markets Impact Debt	Art.9	Art.9	68.603.221	Fixed Income Miscellaneous	Non disponible
AAF Boston Common US Sustainable Equities	Art.9	Art.9	241.352.069	US Equity Large Cap Value	Elevé
AA BNP Paribas Disruptive Technology Equities	Art.8	Art.8+	97.125.587	Technology Sector Equity	Au-dessus de la moyenne
AA Robeco Global Consumer Trends Equities	Art.8	Art.8+	90.586.404	Consumer Goods & Services Sector Equity	Au-dessus de la moyenne
AA Pictet Global Environmental Opportunities	Art.8	Art.8+	96.349.208	Global Equity Large Cap	Elevé
AAF Candriam Emerging Markets Sustainable Bonds	Art.8	Art.8+	1.398.707.965	Emerging Markets Fixed Income	Dans la moyenne
AAF American Century European Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	203.800.860	Europe Equity Large Cap	Au-dessus de la moyenne
AAF Candriam Euro Sustainable Short Term Bonds	Art.8	Art.8+	37.318.033	Europe Fixed Income	Au-dessus de la moyenne
AAF Candriam European Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	108.435.566	Europe Equity Large Cap	Au-dessus de la moyenne
AAF Edentree European Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	581.988.118	Europe Equity Large Cap	Au-dessus de la moyenne
AAF Global Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	682.340.062	Global Equity Large Cap	Elevé
AAF Insight Euro Sustainable Corporate Bonds	Art.8	Art.8+	180.349.771	Europe Fixed Income	Au-dessus de la moyenne
AAF Parnassus US Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	1.984.027.225	US Equity Large Cap Blend	Elevé
AAF Sustainable Profile 4	Art.8	Art.8+	66.280.108	Moderate Allocation	Au-dessus de la moyenne
AAF Sustainable Profile 2	Art.8	Art.8+	19.732.089	Cautious Allocation	Au-dessus de la moyenne
AAF Sustainable Profile 5	Art.8	Art.8+	18.203.042	Aggressive Allocation	Elevé
AAF Candriam Global Sustainable High Yield Bonds	Art.8	Art.8+	996.583.007	Global Fixed Income	Non disponible
AA Candriam Sustainable Treasury	Art.8	Art.8+	225.470.059	Euro Money Market	Au-dessus de la moyenne
AAF Insight Euro Sustainable Corporate Bonds Durat Esperance	Art.8	Art.8+	574.745.164	Fixed Income Miscellaneous	Elevé
TEGO Dynamique ISR	Art.8	Art.8+	10.821.302	Moderate Allocation	Elevé
AAF Walden US Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	38.168.265	Aggressive Allocation	Elevé
AAF Walden US Sustainable Equities	Art.8	Art.8+	131.491.036	US Equity Large Cap Blend	Au-dessus de la moyenne
Neufelize Euro Actions Durable	Art.8	Art.8+	53.064.886	Flexible Allocation	Elevé
<b>Total</b>			<b>8.813.612.579</b>		

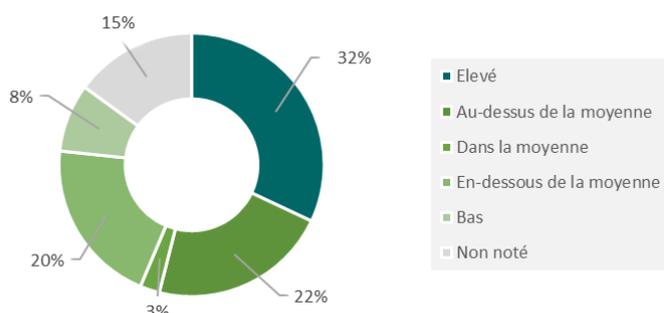
La notation de durabilité Morningstar (Morningstar Sustainability Rating ou MSR) est calculée par Morningstar chaque mois et indique la position du fonds – en termes de percentiles - dans sa catégorie globale sur la base des scores ESG historiques (12 mois) des positions du portefeuille. La catégorie la plus élevée est composée des portefeuilles affichant les meilleurs scores ESG de leur catégorie ; 5 catégories (classées par scores ESG décroissants) : Elevé, Au-dessus de la moyenne, Dans la moyenne, Inférieur à la moyenne, Faible. Un rating n'est pas calculé si la couverture ESG des investissements sous-jacents est < 67 %.

**Tableau 2 - Evolution de l'encours de nos fonds sur les 3 dernières années (source : AAIS)**

Catégorie SFDR	31.12.21	31.12.20	31.12.19
SFDR art. 9 - Produits d'investissement durables	1.218	641	-
SFDR art.8 - Produits d'investiments ESG	7.596	2.430	1.956
<b>Sous-total 1 - Encours en Keuros</b>	<b>8.814</b>	<b>3.071</b>	<b>1.956</b>
Sous-total 1 - % des encours (hors Conseil)	41%	20%	12%
SFDR art. 6 - Autres fonds d'investissement	12.447	12.578	14.010
<b>Sous-total 2 - % of AuM (hors Conseil)</b>	<b>59%</b>	<b>80%</b>	<b>88%</b>
<b>Total Encours Keuros</b>	<b>21.261</b>	<b>15.649</b>	<b>15.966</b>

La part des fonds ESG/durables (sous-total 1) est en constante augmentation ; en 2019, nos exigences en matière de durabilité était du même ordre qu'à ce jour (la liste des exclusions a, cependant, été renforcée).

**Graphique 1 – Répartition de nos fonds selon MSR basé sur nos encours au 31/12/2021 (source : AAIS, Morningstar)**



Plus de la moitié de notre offre de produits d'investissements a un classement de durabilité Morningstar «élevé » (5 globes) ou «au-dessus de la moyenne» (4 globes). 15% de notre offre n'est pas classée (portefeuilles dont les actifs ne sont pas couverts par l'analyse ESG).

## Initiatives et engagements liés à la durabilité

ABN AMRO a été l'un des premiers signataires des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI), du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et l'un des membres fondateurs des Principes de l'Équateur. AAIS exerce son influence en s'engageant auprès des gérants de nos délégués, d'autres sociétés de gestion concurrentes et des clients, ainsi que par le biais de la recherche. ABN AMRO Investment Solutions soutient la sensibilisation aux questions ESG de diverses manières.

- Les gérants externes d'ABN AMRO Investment Solutions sont signataires des PRI, des codes de bonne conduite locaux, des HSF Hedge Fund Standards ou de normes similaires. AAIS s'est engagée à respecter les PRI et les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies aux côtés de son groupe, ABN AMRO.
- ABN AMRO Investment Solutions soutient les engagement pris par le groupe ABN AMRO envers des initiatives de place incontournables tels que les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains<sup>11</sup>, l'Engagement du secteur de la Finance en faveur de la Biodiversité<sup>12</sup> ou envers le TCFD<sup>13</sup>.
- ABN AMRO Investment Solutions participe à des groupes de réflexion professionnels, tels que la Plénière de l'investissement responsable et le Comité de Gouvernance d'Entreprise de l'Association Française de Gestion. À ce titre, AAIS s'engage à respecter les codes de transparence FIR-AFG-Eurosif et à appliquer les règles relatives aux bonnes pratiques dans sa politique de vote. ABN AMRO Investment Solutions est également membre du collège 'investisseur' des principes relatifs aux obligations environnementales (Green Bonds Principles ou GBP) soutenus par l'International Capital Market Association (ICMA). AAIS est aussi engagée pour certains de ces fonds d'investissement à respecter le cahier des charges des labels de durabilité comme le Label ISR (France), le Towards Sustainability (Belgique) et le LuxFlag ESG (Luxembourg).

## 5. Stratégie d'engagement

### Principe

Conformément au 2<sup>e</sup> principe des PRI – « Nous serons des 'assets-owners' engagés et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnariat » – nous considérons l'engagement actionnarial, ou l'actionnariat actif, comme une part importante de notre obligation fiduciaire. Dans le contexte d'AAIS, nous définissons notre engagement actionnarial comme la combinaison du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et le vote aux assemblées générales des actionnaires (AG)<sup>14</sup>

Conformément à notre politique d'investissement durable, les responsabilités d'engagement actionnarial sont partagées entre l'équipe ESG et nos gérants de portefeuilles (Délégués, gérants internes). Ces derniers sont les principaux responsables du dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils ont une connaissance approfondie des marchés sur lesquels ces dernières opèrent, sont responsables de la stratégie d'investissement et de la composition du portefeuille qui en résulte. Selon nous, l'engagement sur les sujets environnementaux et sociaux doivent être intégré automatiquement dans le dialogue général avec les entreprises, car ces sujets relèvent souvent de la gouvernance et des aspects financiers eux-mêmes, depuis longtemps, à l'ordre du jour de l'agenda des investisseurs.

Les efforts de vote aux assemblées d'actionnaires sont coordonnés au niveau d'AAIS, sous la supervision et la responsabilité de l'équipe ESG. Les détails de notre politique de vote et de nos directives d'engagement sont décrits dans les paragraphes suivants.

### Vote par procuration

En sa qualité de représentant des actionnaires finaux, AAIS émet des instructions de vote par procuration. Afin de le faire efficacement, nous travaillons avec ISS Governance, un prestataire de services spécialisé dans le traitement et l'exécution des votes selon des instructions préétablies. Les instructions de vote qu'ISS exécute pour nous sont formalisées dans les

<sup>11</sup> UN Guiding Principles for Business and Human Rights

<sup>12</sup> Finance for Biodiversity Pledge

<sup>13</sup> Standards techniques sur la communication liée aux enjeux climat

<sup>14</sup> Les pays dans lesquels nous investissons ne sont pas concernés par nos politiques et nos directives en matière d'actionnariat actif, car ils ne peuvent pas faire directement l'objet d'échanges avec le gestionnaire d'actifs/gérant de portefeuille et ne tiennent pas d'AG. Les AG concernent les assemblées d'actionnaires pour les positions détenues en actions.

Directives internationales de vote par procuration en matière d'ISR d'ISS Governance et sont conformes à la politique d'investissement durable d'AAIS et d'ABN AMRO. Les directives internationales de vote par procuration en matière d'ISR « ont été élaborées pour être compatibles avec le double objectif (financier et social/environnemental) des actionnaires socialement responsables ». <sup>15</sup> Cela signifie que nous soutenons généralement les résolutions environnementales et sociales, étant donné qu'elles favorisent la bonne citoyenneté d'entreprise et améliorent la valeur à long terme pour les actionnaires et les parties prenantes. Les directives mettent spécifiquement l'accent sur les propositions des actionnaires et des dirigeants en matière de transition climatique (« Say-On-Climate »).

En 2021, nous avons voté pour 6 478 résolutions, dont la majorité était liée à la gouvernance. Sur ces 6 478 résolutions, 24 concernaient le volet environnemental et 36 le volet social<sup>16</sup>. Nous avons soutenu 98 % de toutes les résolutions environnementales et sociales qui ont été déposées. Ce faisant, nous nous sommes opposés à la direction dans 58 % des cas.

### Quelques statistiques de vote sur l'année 2021

Tableau 3 – Répartition des résolutions votées par enjeu ESG (source : AAIS, ISS)

Type de Résolution	NB de resolutions
Environnement	24
Gouvernance	6.418
Social	36
Total	6.478

Tableau 4 – Répartition du type de résolution par instruction de vote (source : AAIS, ISS)

Type de Résolution	Instruction de vote				% resolutions soutenues par AAIS
	Abstention	Contre	Pour	Avec condition	
Environnement	-	-	24	-	100%
Gouvernance	10	705	5.670	33	88%
Social	-	-	36	-	100%
Total	10	705	5.730	33	88%

Tableau 5 – Répartition par vote CONTRE ou POUR le Management (source : AAIS, ISS)

Type de Résolution	Vote en ligne avec le Management ou Abstention	Vote contre le Management*	% de Votes contre le Management
Environnement	10	14	58%
Gouvernance	5.648	770	12%
Social	-	36	100%
Total	5658	820	0,13

\* Dans ce contexte, voter CONTRE la Direction de l'entreprise signifie voter POUR (ou EN LIGNE) alors que la Direction de l'entreprise a voté CONTRE et voter CONTRE alors que la direction de l'entreprise a voté POUR

AAIS a supprimé tous les seuils de participation au Vote au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, toutes les positions associées à des droits de vote sont éligibles pour le vote par procuration. Conformément à nos obligations fiduciaires, nous exerçons les droits de vote dans l'intérêt exclusif des détenteurs de parts ou d'actions de nos fonds communs de placement. Nous nous efforçons de prévenir et de gérer tout conflit d'intérêts. Nos instructions de vote reflètent une décision unique et partagée appliquée à tous les fonds participants.

Vous trouverez plus de détails sur notre processus de vote dans notre politique de vote et dans le rapport sur l'engagement actionnarial de 2021, disponible sur notre site Internet<sup>17</sup>. Nous mettons actuellement en œuvre un service d'information sur les statistiques de votes en ligne (élaboré par ISS), qui fournit les résultats de notre politique de vote, fonds par fonds.<sup>18</sup>

<sup>15</sup> <https://www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/SRI-International-Voting-Guidelines.pdf>

<sup>16</sup> Le nombre de résolutions environnementales et sociales rapporté ici est plus élevé que celui présenté dans notre rapport annuel, car davantage de résolutions sont liées à la gouvernance dans notre classification que dans celle d'ISS. En outre, au cours de l'année 2021, nous avons encore des seuils de vote en place, liés à la taille de la position. Ces seuils ont été supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>17</sup> Tous les documents sont disponibles sur [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com)

<sup>18</sup> Disponibilité prévue au troisième trimestre 2022

## Engagement

Nous considérons que les actions d'engagement relèvent de la responsabilité des gérants de portefeuille. Néanmoins, nous avons mis en place des directives d'engagement<sup>19</sup> qui sont destinées à servir de norme minimale. Ces directives suivent les grandes lignes de l'approche d'engagement définie par notre société mère, ABN AMRO. Nous exigeons que l'engagement fasse partie intégrante de la gestion du portefeuille de notre gamme de produits d'investissement ESG/Durables<sup>20</sup>, où les attentes peuvent différer selon la stratégie d'investissement du fonds. La gamme de nos produits ESG/Durables comprend à la fois des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits qui relèvent de l'article 8 du SFDR, ou produits ESG)<sup>21</sup> et des produits qui ont pour objectif des investissements durables (produits qui relèvent de l'article 9 du SFDR, ou produits durables). Nos directives d'engagement sont principalement axées sur l'investissement dans des titres d'entreprises. Nous n'attendons pas des gérants de portefeuille qu'ils s'engagent auprès des gouvernements s'ils ont investis dans des emprunts d'État, à moins qu'ils ne soient en mesure de joindre leurs efforts à ceux d'autres investisseurs et qu'ils aient la capacité de s'engager auprès des responsables politiques.

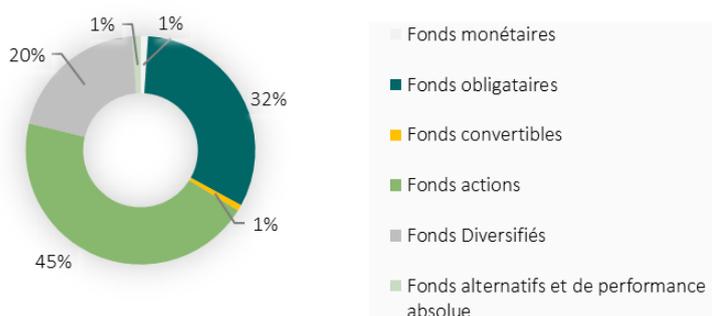
Nous ne nous désengageons pas nécessairement de secteurs entiers, cependant, en fonction de la classification SFDR retenue par AAIS pour le fonds, ce dernier sera soumis à des contraintes d'investissement pour lesquelles une action d'engagement ne peut être envisagée.

Le périmètre des portefeuilles soumis à nos directives d'engagement actionnarial concerne les produits d'investissement relevant des articles 8 et 9 de SFDR ; le périmètre s'est étendu en 2021, passant de 3,1 Mds € (31/12/2020) à 8,8 Mds € (31/12/2021). Notre rapport annuel d'engagement est disponible sur notre site internet. La version actuelle de ce rapport est une synthèse globale de toutes les actions entreprises par nos gérants de portefeuille (Délégués, Conseillers, gérants internes) ; nous ne publions pas les détails. Nous veillons à ce que tous nos gérants de portefeuilles suivent leurs efforts d'engagement dans le temps et disposent de processus adéquats (objectifs, principales étapes, décision de désinvestissement en cas de trajectoires d'engagement infructueuses, etc.).

## Périmètre de vote

Notre périmètre de vote couvre tous les produits d'investissement en actions dotés d'un droit de vote ainsi que la part des droits de vote détenus par les portefeuilles diversifiés. La part des fonds en actions dans notre offre globale s'élevait à 6,8 milliards d'euros au 31/12/2020 (43 % de l'encours) et à 9,6 milliards d'euros au 31/12/2021 (45 % de l'encours). Notre rapport annuel sur les statistiques de vote est disponible sur notre site internet.

Graphique 2 – Répartition par type de fonds en % (Encours au 31/12/2021)



Les fonds actions et diversifiés (dans le périmètre de vote) représentent 65% de nos encours au 31.12.2021.

<sup>19</sup> Les directives d'engagement d'AAIS sont disponibles sur [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com)

<sup>20</sup> alors qu'il ne s'agit pas d'un critère essentiel pour tous les autres produits (article 6 du SFDR)

<sup>21</sup> AAIS identifie deux types de produits SFDR relevant de l'article 8 : Les « leaders ESG » ou « article 8+ », et les « vecteurs d'amélioration ESG », ou « article 8 ».

## 6. Ressources internes

### Ressources humaines

L'organisation d'ABN AMRO Investment Solutions permet de sélectionner et de suivre des gérants expérimentés et reconnus, de structurer leurs stratégies d'investissement et de contrôler les risques associés. ABN AMRO a intégré les questions relatives à l'ISR dans plusieurs processus de décision (sélection et suivi des gérants, gestion des risques, structuration) mais est conscient que ces efforts doivent se poursuivre. En décembre 2021, 32 professionnels (sur un total de 85) contribuaient à intégrer davantage ces questions d'ISR dans notre processus, dont :

- 3 spécialistes ESG (ESG managers)
- 10 analystes chargés de la recherche de gérants (Manager research Analysts)
- 4 spécialistes de l'exercice de *due diligence* opérationnelle (Operational Due Diligence Specialists)
- 6 spécialistes de la structuration et de la vie des produits (Structuring and product managers)
- 6 responsables de la surveillance et du contrôle des activités (Business Control and Oversight Managers)
- 3 responsables de la gestion des risques d'investissement (Investment Risks Managers)

Equipe ESG : l'équipe ESG est composée de 3 professionnels dédiés à temps plein ; ils font partie des équipes de gestion dirigées par le Directeur de l'investissement (CIO) d'AAIS. Ils sont chargés d'effectuer une veille régulière sur les exigences de la finance durable afin de formaliser des politiques conformes à notre groupe et applicables à notre secteur d'activité. Les gérants ESG conseillent nos analystes, nos gérants de portefeuille ainsi que notre équipe chargée de la gestion des risques d'investissement sur toutes les questions liées à la durabilité. L'équipe est également chargée d'exercer notre politique de vote et de s'engager auprès des gérants externes, si, par exemple, la stratégie d'investissement présente des ratings de risque ESG incompatibles avec le processus d'investissement.

En ce qui concerne les stratégies d'investissement durable, l'équipe ESG surveille le profil de durabilité des positions du portefeuille tous les trimestres afin de s'assurer que ce dernier est conforme à la stratégie sous-jacente. Si le portefeuille est exposé à des controverses importantes, le gérant de portefeuille en est informé et une discussion est initiée. L'investissement est mis sous surveillance ; cela peut conduire à un statut de « maintien dans le portefeuille » ou déboucher sur le désinvestissement si les problématiques sont avérées et sérieuses. Le statut de désinvestissement doit être approuvé par l'équipe de structuration en charge de l'exécution des termes contractuels entre AAIS et le gérant de portefeuille.

En collaboration avec l'équipe de sélection de gérants et les spécialistes de *due diligence* opérationnelle (ODD, voir ci-après), l'équipe ESG peut nos gérants Délégués, à l'amélioration de certains points de procédures (accompagnement sur l'engagement formel auprès des PRI par exemple). Enfin, l'équipe ESG est en charge du comité ISR mensuel d'AAIS, travaille avec le comité exécutif d'AAIS, et est impliquée dans divers groupes d'experts et initiatives de marché sur les questions de durabilité.

Analystes dédiés à la recherche de gérants (MDD) : les analystes détectent et sélectionnent des stratégies externes de grande qualité et surveillent l'univers des stratégies approuvées. L'équipe suit un processus de sélection rigoureux et approfondi qui combine des approches quantitative et qualitative. Nos analystes de recherche quantitative fournissent à l'équipe de sélection de gérants des outils d'analyse quantitative (filtrage des profils de performance/risque, filtrage ESG, analyse des styles/facteurs d'investissement, modèles de construction de portefeuille, etc.) qui sont utilisés comme outils d'aide à la décision pour le processus de sélection.

Depuis 2016, l'équipe a développé sa propre méthodologie qualitative pour évaluer le niveau de maturité/ouverture d'un gérant externe envers l'ISR et la qualité ISR d'une stratégie d'investissement. Les 10 analystes sont spécialisés par classe d'actifs et par zone géographique (deux pour les actions européennes, un pour les actions d'Amérique du Nord, un pour les actions émergentes et asiatiques, deux pour les actions mondiales et thématiques, deux pour les obligations, un pour les stratégies alternatives et multi-assets et un responsable d'équipe). Tous les analystes de l'équipe sont responsables de la sélection des stratégies ESG/durables dans leur classe d'actifs respective et leur zone géographique.

Pour toutes les stratégies, les analystes évaluent l'engagement et la transparence du gérant externe en matière d'investissement durable. En outre, ils évaluent dans quelle mesure, et à quelles étapes, les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et véritablement pris en compte dans le processus d'investissement et dans le portefeuille. Ils évaluent dans quelle mesure l'organisation, l'équipe de gestion, les ressources (y compris les outils) sont correctement adaptées pour réaliser l'intégration des critères ESG, tout en contribuant au positionnement performance/risque de la stratégie. Le cas échéant, les analystes sont également attentifs aux pratiques d'engagement du gérant et au rapport de ses initiatives d'engagement. La notation ISR de la stratégie d'investissement est centrale dans la décision de sélection ou de rejet des stratégies externes ISR.

Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe de sélection de gérants analyse le comportement de la stratégie chaque mois afin de s'assurer qu'elle est conforme au style de gestion du portefeuille au fil du temps. En outre, nos analystes surveillent tous les événements importants affectant les gérants délégués (investissement, analystes et analystes ESG, processus d'investissement, capacité d'engagement, etc.). Dans le cas d'un mandat ESG/durable, ils analysent trimestriellement les titres du portefeuille sur la base des ratings ESG et des autres scores de risque

*Les analystes de recherche de gérants consacrent 40 % de leur temps à l'intégration de la durabilité dans leur processus de sélection ou de suivi (40 % de nos stratégies sont durables).*

Avant la sélection d'un gérant externe, nos spécialistes du due diligence opérationnelle (ODD) sont chargés d'évaluer son assise financière, la cohérence de son organisation avec le processus d'investissement présenté et la robustesse de ses opérations, de ses processus de gestion des risques et de conformité, ainsi que de ses compétences. L'équipe examine également en détail les outils (outils de front office, systèmes d'exécution, contrôles des risques), le suivi des prestataires de services essentiels et les aspects de sécurité informatique. Le processus comprend une étape documentaire et des réunions sur site (ou des vidéoconférences). Les analystes du due diligence opérationnelle examinent également les objectifs que le gérant s'est fixés en matière de RSE ainsi que les initiatives et les paramètres adoptés pour mesurer ses progrès. En ce qui concerne les stratégies d'investissement durable, les analystes examinent toute incohérence entre l'engagement envers l'ISR et l'approche RSE de l'entreprise. L'équipe dispose d'un droit de veto si le gérant externe ne répond pas aux exigences des normes spécifiques. Après la sélection d'une stratégie d'investissement, l'équipe effectue un exercice de due diligence périodique tous les deux ou trois ans.

*Nos spécialistes de la Due Diligence Opérationnelle consacrent 15 % (estimation) de leur temps à l'analyse de l'approche RSE de l'entreprise.*

Responsables de la structuration et de la vie des produits : l'équipe de structuration est le point de contact du gérant pour tous les aspects contractuels de la relation – spécifiés dans la convention de gestion, l'accord de délégation exclusive et, par extension, dans le prospectus – ainsi que pour les aspects réglementaires, techniques et opérationnels du mandat. L'équipe de structuration reflète nos exigences en matière de durabilité dans la convention de gestion et dans le prospectus, conformément au règlement SFDR et à notre compréhension du positionnement de la stratégie en matière de durabilité.

*Les responsables de la structuration et les chefs de produits consacrent 30 % (estimation) de leur temps à l'intégration des exigences de durabilité dans notre documentation juridique.*

Équipe de surveillance et de contrôle de l'activité : dans le cadre de ses prérogatives, l'équipe de surveillance et de contrôle de l'activité effectue un suivi de premier niveau des limites d'investissement réglementaires et légales de notre gamme de fonds (y compris les exclusions de durabilité formalisées dans l'IMA avec le gérant). En cas de notification, notre équipe de surveillance et de contrôle de l'activité enquête et, si elle le juge nécessaire, transmet le problème aux équipes de recherche de gérants et de gestion ESG.

*Notre équipe de surveillance et de contrôle de l'activité consacre 20 % (estimation) de son temps à la surveillance des limites réglementaires et légales ESG.*

Équipe chargée du risque d'investissement : l'équipe de Gestion des risques d'investissement est spécialisée dans l'analyse et le suivi des risques de performance et d'investissement : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit de la contrepartie, risque de crédit et effet de levier, risques ESG. Elle est également responsable du suivi quotidien des contraintes internes affectées aux portefeuilles. Elle utilise RiskMetrics© pour calculer tout un éventail d'indicateurs de risque et pour mettre en place et gérer des alertes en cas de violation des contraintes internes. En outre, elle utilise les données de Sustainalytics et d'ISS Oekom pour surveiller les notations de risque ESG, les controverses et l'intensité carbone de notre gamme de fonds. Une couverture ESG d'au moins 67 % du portefeuille est nécessaire pour calculer ces chiffres.

*L'équipe de Gestion des risques consacre 5 % (estimation) de son temps au suivi des risques ESG, et table sur une augmentation de cette part dès 2022 à l'occasion de la prise en compte plus granulaire des risques ESG dans la gestion des risques des fonds.*

### **Montants en euros des budgets consacrés aux données ESG**

Le budget consacré à l'accès aux données ESG n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. En 2021, au sein de AAIS, ce budget s'est élevé à environ 100 000 € (hors taxes) et devrait doubler en 2022 pour couvrir les exigences de SFDR, améliorer le suivi des risques ESG (Principales incidences négatives), l'alignement de la taxonomie européenne et l'extension du périmètre de vote à toutes les positions éligibles<sup>22</sup>.

Ce budget représente une petite portion du budget global alloué par ABN AMRO qui a pris en charge tous les efforts de communication, les groupes de travail, la formation des équipes etc.

<sup>22</sup> Ce budget ne tient pas compte de l'outil de reporting ESG, des droits de divulgation des données ESG sur notre site internet et des partenariats externes sur les questions ESG.

## Recherche

### Recherche en investissement

AAIS sélectionne les gérants en suivant un processus de sélection approfondi qui fait appel à l'expertise de nos analystes MDD et ODD.

Notre processus de sélection des gérants pour les stratégies d'investissement actives est divisé en 5 étapes :

- Étape 1. Recherche et identification de stratégies éligibles
- Étape 2. Classement de la qualité de la stratégie d'investissement par rapport à sa catégorie
- Étape 3. Validation de la thèse d'investissement par le comité de sélection
- Étape 4. Analyse qualitative approfondie de la stratégie d'investissement
- Étape 5. Analyse qualitative approfondie de la société de gestion

Dans le cadre de l'analyse qualitative de la stratégie d'investissement (étape 5), nos analystes cherchent à déterminer la capacité d'une équipe de gestion à reproduire les résultats de la stratégie d'investissement dans le temps. L'analyste concentre son analyse sur cinq aspects clés (entreprise, équipe, processus d'investissement, portefeuille et performance).

Les analystes se concentrent sur :

- la société mère
- l'équipe de gestion (organisation, compétences, expérience)
- la philosophie d'investissement
- le processus d'investissement (génération d'idées, recherche, sélection de titres, construction du portefeuille)
- le contrôle des risques

Les analystes assistent d'abord à des présentations, à des réunions, à des conférences et à tout autre événement pour recueillir des informations de base qu'ils peuvent utiliser pour déterminer les avantages potentiels du fonds considéré. Ensuite, une étude qualitative complète est réalisée au travers d'un questionnaire avant toute visite sur place.

La visite sur place permet d'approfondir l'analyse en :

- passant en revue l'ensemble du portefeuille ;
- évaluant la dynamique de l'équipe de gestion ;
- vérifiant que chaque position est conforme au processus d'investissement du fonds ;
- évaluant la recherche fondamentale et ESG de l'entreprise ;
- en s'appuyant sur un cas réel pour évaluer les outils d'investissement.

En outre, nos analystes cherchent à évaluer l'engagement ISR du gérant (politiques, adhésions liées à la durabilité). Ils cherchent également à comprendre l'ensemble des expertises existantes (compétences, dynamique avec l'équipe de gestion, outils) afin d'intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement. Une attention particulière est accordée à la cohérence des positions du portefeuille avec ce processus. Nos analystes évaluent également le processus d'engagement des actionnaires appliqué par les gérants et la transparence concernant les résultats des actions entreprises.

Ils établissent ensuite un rapport complet sur la base duquel le fonds reçoit un rating indiquant la qualité intrinsèque et la qualité ISR. Ce rapport est établi, entre autres, sur la base de critères de sélection couvrant différents niveaux :

- risques structurels – structure de l'actionnariat, responsables et équipes du middle et back-office,
- capacité à gérer les actifs – répartition des actifs gérés, taille des équipes, organisation, expérience et outils,
- processus d'investissement – sélection des titres, qualité de la recherche, philosophie d'investissement, cohérence des titres sélectionnés, style, exécution des ordres et attribution de la performance,
- intégration ESG – organisation, transparence du processus d'investissement, qualité de la recherche ESG, positionnement ESG du portefeuille, références en termes d'engagement des actionnaires,
- contrôle des risques – méthodes et outils de contrôle des risques

### Recherche académique

L'équipe de gestion d'ABN AMRO s'appuie sur les recherches de notre équipe composée de quatre analystes quantitatifs. Cette équipe comprend trois experts titulaires d'un doctorat en économie (dont deux professeurs d'université) et un doctorant affilié à des laboratoires du CNRS. Cette équipe contribue au processus de sélection des gérants en identifiant très tôt les gérants prometteurs, ainsi que l'exposition aux facteurs de risque et le comportement en termes de style d'investissement. Elle développe des modèles internes permettant une analyse approfondie des univers d'investissement en cartographiant les gérants et les groupes homogènes de fonds selon des critères spécifiques. L'équipe couvre un univers de plus de 150 000 fonds et 112 classes d'actifs. Elle est également impliquée dans le filtrage ESG de l'univers d'investissement.

Elle travaille actuellement sur deux études, en coordination avec l'Université de Nanterre, en France.

- **Evaluation des notations ESG**  
L'objectif de ce projet de recherche est de proposer une méthodologie pour vérifier le contenu informationnel des notations ESG concernant la matérialisation des risques ESG à l'instar des notations financières pour le risque de défaut. Plus particulièrement, le projet consiste à identifier le pouvoir prédictif des notations ESG sur la volatilité idiosyncratique des sociétés notées. Les résultats de l'étude empirique démontrent l'existence de ce contenu informationnel lorsqu'il y a convergence des agences de notations extra-financières (ici Sustainalytics et Asset4) quant à la notation ESG. A l'inverse, en cas de divergence, le pouvoir prédictif de la notation ESG semble disparaître. Ce résultat met en évidence les divergences importantes de notations extra-financières entre agences et les conséquences de ces divergences en terme de risque.
  
- **Les fonds durables : 50 nuances de vert**  
Nous cherchons à évaluer s'il existe un « greenium » c'est-à-dire une prime de risque pour les investissements durables. Nous définissons et analysons dans un premier temps différents critères, plus ou moins objectifs, permettant de classer un fonds d'investissement comme durable tels que leur labellisation, leur notation financière, leur nom, leur engagement (PRI) et leur comportement (sensibilité aux risques ESG). Nous analysons ensuite leurs performances financières et leurs risques à travers une analyse multifactorielle. Le premier résultat est la mise en évidence d'une très forte hétérogénéité de ces critères définissant un investissement comme durable et ainsi le risque de greenwashing important dans l'industrie de la gestion d'actifs. Le second résultat est l'absence d'une prime de risque ESG particulière. Au contraire, les gestions durables affichent des biais de style marqués qui gouvernent leurs performances financières de manière significative.

En outre, ABN AMRO Investment Solutions sponsorise et finance la chaire de recherche « Finance durable et investissements responsables ». Cette chaire a été créée en 2007. Elle est codirigée par Sébastien Pouget (Université Toulouse 1 Capitole IDEI-TSE et IAE) et Patricia Crifo (Département d'économie de l'École Polytechnique). Voici quelques exemples de recherches académiques financées par cette recherche (projets) :

- Projet 1 : « Quand les employés sont des Dirigeants » (coordonné par Catherine Casamatta et Sébastien Pouget, Université de Toulouse)
- Projet 2 : « Implication des employés dans les décisions de l'entreprise (coordonné par Patricia Crifo, Ecole Polytechnique)
- Projet 3 : « Le prix du Carbone en proie à de fortes incertitudes (coordonné par Christian Gollier, Université de Toulouse)
- Projet 4 : « Evaluer Impact et ISR : pourquoi et comment les investisseurs utilisent les indicateurs d'impact » (coordonnée par Patricia Crifo)

### Recherche d'investissement de nos délégués

Nos délégués sont responsables de la recherche fondamentale et, selon la stratégie, de la recherche ESG pour notre portefeuille. Nous attendons de nos délégués qu'ils investissent dans la recherche soutenant leurs décisions d'investissement, le montant de l'investissement devant être proportionnel au type de stratégie et à la classification en termes de durabilité.

AAIS publie les résultats de la recherche ISR de nos délégués. Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'articles/vidéos que nous avons partagés avec nos clients :

- « Comment concilier Valeur et ESG » (article publié le 01/09/2021)
- « Comment EdenTree fait-il le lien entre l'investissement Value et l'ESG ? » (vidéo publiée le 17/11/2021),
- « Engagement : orientation en termes de leadership ISR » (webinaire organisé en novembre 2021, disponible sur BrightTALK, vidéo publiée le 17/01/2022).

Toutes les informations concernant les politiques, le rapport, l'actualité des produits et les vidéos sont disponibles sous les onglets Durabilité, Fonds, Newsroom et Dispositions réglementaires sur le site internet d'AAIS et sur la chaîne BrightTALK d'AAIS<sup>23</sup>.

### **Prestataires de services externes et fournisseurs de données**

Au sein d'AAIS, les données ESG sont intégrées dans notre outil « front to back » ; les rapports sont personnalisés par chaque équipe à partir de cet outil<sup>24</sup>. L'équipe ESG a accès à des portails dédiés pour évaluer les caractéristiques ESG des

<sup>23</sup> Bienvenue chez ABN AMRO Investment Solutions – ABN AMRO

<sup>24</sup> AAIS met en œuvre un nouvel outil « front-to-back »

portefeuilles, comme les scores ESG et les trajectoires climatiques. Les analyses ESG sont disponibles sur un portail interne dédié.

En 2022, AAIS met en place de nouveaux outils pour faciliter le partage des données et les interactions au sein de la société et avec les parties prenantes, et pour améliorer le suivi des risques<sup>25</sup> (nouvel outil « front-to-back », nouvelle base de données, nouvelles capacités de rapport ESG).

Nous travaillons avec plusieurs fournisseurs de données :

### Sustainalytics

ABN AMRO et AAIS travaillent avec Sustainalytics<sup>26</sup> depuis 2011.

ABN AMRO Investment Solutions utilise Sustainalytics pour évaluer différents indicateurs, tels que : le risque ESG géré et non géré d'une « entreprise » (y compris les éléments contributeurs sous-jacents), le risque ESG « pays » associé, les controverses liées à l'entreprise, l'exposition de l'entreprise à des activités à haut risque (charbon, combustibles fossiles, armes, etc.), afin de quantifier les principales incidences négatives liées à l'activité de l'entreprise.

Nous utilisons ces données dans le but de :

- mettre à jour la liste d'exclusion d'ABN AMRO Investment Solutions (liste noire) qui sera partagée avec nos délégués et mise en œuvre par ces derniers ;
- évaluer et surveiller les risques ESG des portefeuilles et de l'ensemble des encours d'ABN AMRO Investment Solutions ;
- identifier les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les candidats aux efforts d'engagement

### Morningstar

AAIS utilise le rating de durabilité de Morningstar pour évaluer le niveau de durabilité du portefeuille par rapport aux fonds appartenant à la même catégorie Morningstar. Nous utilisons également ces ratings (les « Globes Morningstar ») à des fins de communication. La méthodologie développée par Morningstar est basée sur le score de risques ESG élaboré par Sustainalytics. Récemment, Morningstar a étendu le périmètre des fonds couverts en intégrant les recherches de Sustainalytics sur les pays. Depuis novembre 2021, les portefeuilles diversifiés et obligataires investissant dans des instruments de dette publique se sont vus attribuer des Globes (correspondant au MSR)<sup>27</sup>

Nous utilisons ces données pour :

- comparer les portefeuilles au sein des mêmes catégories Morningstar et suivre leur progression
- évaluer et sélectionner des fonds tiers lors de l'étape initiale de recherche
- vérifier l'évolution historique du score ESG de son portefeuille
- vérifier l'exposition des portefeuilles aux activités controversées et aux activités liées au carbone

### Institutional Shareholder Services (ISS)

Nous utilisons les analyses de durabilité et les données ESG d'ISS via 2 portails dédiés pour :

- obtenir des analyses de résolutions pour voter lors des assemblées générales d'actionnaires
- automatiser notre processus de vote permettant de voter pour chaque position éligible dans nos fonds (conformément à notre politique d'investissement durable)
- évaluer la contribution d'un investissement et donc du portefeuille aux objectifs de développement durable
- évaluer à l'échelle du portefeuille : les équivalents d'émissions de CO<sub>2</sub> (catégories 1, 2 et 3 et intensité des émissions carbone), les risques physiques liés au réchauffement climatique ainsi que l'alignement du portefeuille avec un scénario d'élévation de la température globale de 1,5°<sup>28</sup>.

<sup>25</sup> Contrôles pré- et post-négociation en temps réel

<sup>26</sup> Sustainalytics is a subsidiary of Morningstar

<sup>27</sup> Le nombre de Globes attribué va de 5 à 1 ; 5 globes correspondant au plus haut niveau de durabilité et 1 au plus bas

<sup>28</sup> Au cours de l'année 2022, l'éligibilité à la taxonomie et l'exposition à l'alignement seront divulguées

## Actions menées pour renforcer nos capacités internes

Au cours des trois dernières années, les employés d'ABN AMRO Investment Solutions ont participé à un cycle de formation organisé par ABN AMRO avec des partenaires tels que l'Université d'Oxford et la Saïd Business School sur la transition vers une économie et une société durables et sur les derniers développements en matière d'investissement d'impact. ABN AMRO a également mis en place une formation en ligne obligatoire axée sur l'économie circulaire, baptisée Circle<sup>29</sup>. Le programme vise à développer les connaissances des employés sur le SFDR, sur comment mesurer l'impact ESG d'un portefeuille, sur les émissions de CO<sub>2</sub>, etc. afin de renforcer leur niveau de confiance lors des échanges et des conversations entre eux et avec les clients sur ces sujets.

En outre, les experts ESG d'ABN AMRO et d'AAIS organisent régulièrement des sessions de formation pour sensibiliser aux sujets pertinents, tels que la réglementation SFDR, la taxonomie européenne, en coopération avec des consultants spécialisés et ABN AMRO. En outre, les employés qui souhaitent développer leurs connaissances en matière de durabilité ont la possibilité d'obtenir la certification des analystes financiers spécialisée sur ESG (CFA ESG).

## 7. Communication et rapport client

### Documentation réglementaire

Actuellement, ces informations font déjà partie des prospectus que nous fournissons à nos clients. Nous sommes en train de mettre en œuvre les normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR. Lorsque celles-ci seront en place (échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2023), nous fournirons :

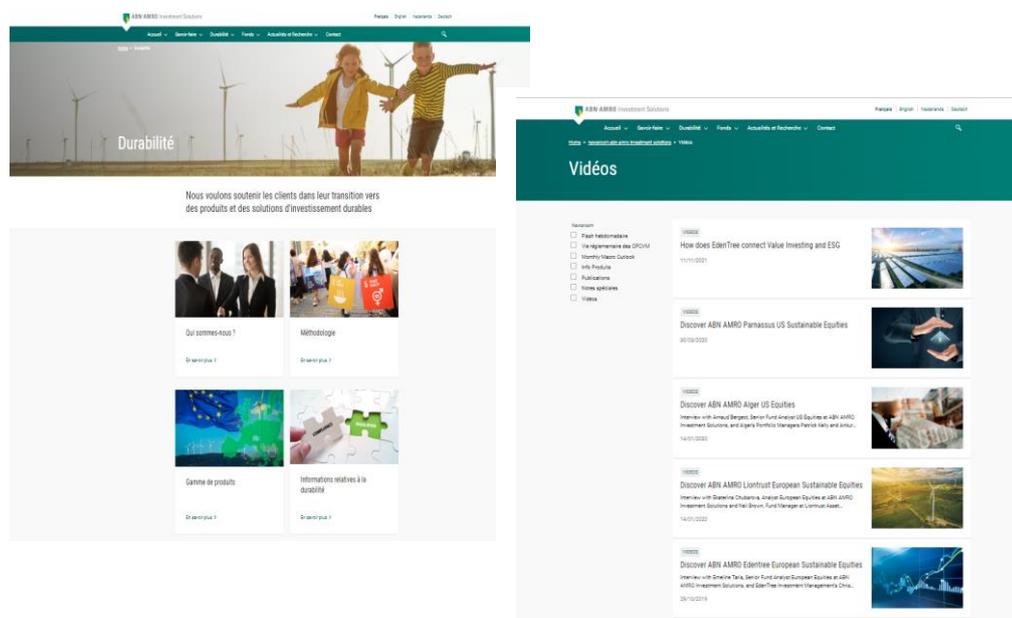
- En plus du prospectus actuel : des documents précontractuels pour tous les produits SFDR relevant des articles 8 et 9 ;
- En plus des rapports annuels : des rapports périodiques pour tous les produits SFDR relevant des articles 8 et 9 ;
- Une déclaration des principales incidences négatives au niveau de l'entité (mise en œuvre prévue en juin 2023).

### Reporting

AAIS fournit chaque année un rapport d'engagement actionnarial sur son activité de vote aux assemblées générales (conformément à sa politique de droit de vote) et sur ses actions d'engagement (conformément à sa politique d'engagement). Nous sommes actuellement en train d'automatiser entièrement nos rapports financiers, y compris les données et les indicateurs ESG.

### Informations sur nos délégués

Nous fournissons diverses présentations et vidéos sur nos délégués et/ou sur des sujets ESG ; celles-ci sont disponibles sur notre site internet et/ou notre canal BrightTALK.



<sup>29</sup> Le nom du programme de formation « circle » fait référence au pavillon circulaire d'ABN AMRO à Amsterdam, conçu et construit selon le principe de circularité (matériaux locaux et recyclés)

## II. Gouvernance

### 1. Organes de gouvernance

ABN AMRO Investment Solutions est géré par son directoire soutenu par un comité exécutif, sous la supervision du conseil de surveillance.

#### Directoire

ABN AMRO Investment Solutions est dirigée par un directoire composé d'un président et Chief Executive Officer, François-Xavier Gennetais, et de deux directeurs généraux, Eric Ebermeyer, Chief Investment Officer et Elisa Alonso Sanz, Chief Operating Officer. Le directoire est responsable de la définition de la stratégie de l'entreprise, de l'efficacité de son organisation, de sa performance financière (et extra-financière) et de sa rentabilité.

#### Comité exécutif

Le directoire est soutenu par un comité exécutif, qui est responsable de la mise en œuvre de la stratégie. Le comité exécutif est composé des membres du directoire et de Bob Hendriks, Chief Commercial Officer, Olivier Leguay, Chief Financial Officer et Julien Garnier, Chief Risk Officer.

#### Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance d'AAIS est composé de trois administrateurs d'ABN AMRO : Alen Zeljkovic, responsable des ventes de la banque privée, Richard de Groot, responsable de l'Investment et Ido Gonen, responsable de la prise de décision en matière de risque de crédit et de deux administrateurs indépendants : Bart Renner) et Silvia Bocchiotti

Le conseil de surveillance supervise le directoire et contrôle l'avancement de la stratégie d'ABN AMRO Investment Solutions. Le conseil de surveillance examine les résultats financiers, les principales priorités en matière de développement commercial, les projets opérationnels, les risques majeurs et les questions de conformité et les plans d'action.

Le conseil de surveillance reconnaît qu'AAIS a intégré l'ESG dans sa stratégie avec pour objectif d'être le leader européen de la multigestion ESG<sup>30</sup>. AAIS a fixé des ICP (indicateurs clés de performance) pour atteindre cet objectif. Le conseil de surveillance surveille les ICP, y compris ceux relatifs à l'ESG (évolution de l'encours ESG/durables, des politiques incluant la durabilité, labellisation des fonds, etc.). Le directoire d'AAIS présente un rapport d'activité trimestriel (incluant des éléments ESG) au conseil de surveillance.

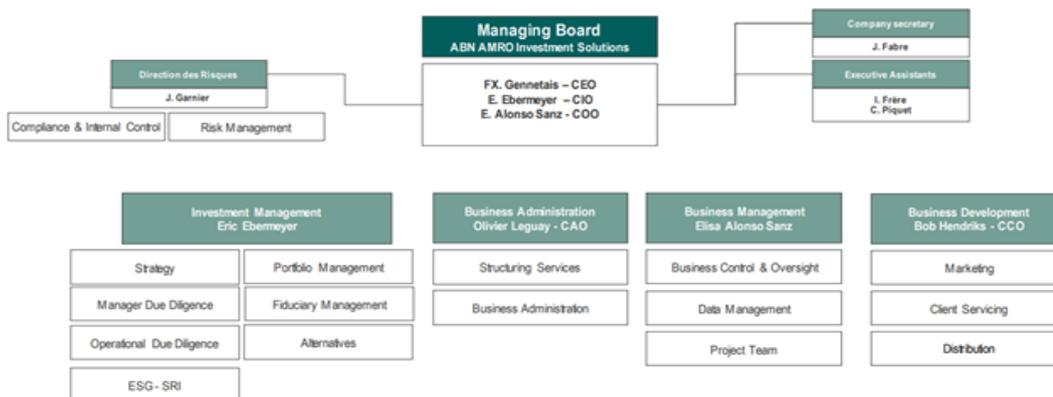
#### Comité ISR

Le comité ISR d'AAIS est responsable d'établir la feuille de route ESG d'AAIS, de coordonner et d'aligner les activités ESG au sein d'AAIS en cohérence avec les politiques d'ABN AMRO. Ce comité recueille les différentes demandes liées à la durabilité des parties prenantes, apporte des solutions techniques notamment pour améliorer la gestion des données ESG et la diffusion des notations ESG. Il discute des actions visant à promouvoir les principes du développement durable (participation à des initiatives, labellisation, partenariats, etc.). Il joue également un rôle central dans la préparation de l'entreprise à la mise en œuvre de la réglementation sur la finance durable. Il est composé des membres du comité exécutif (Chief Executive Officer, Chief Investment Officer, Chief operating Officer, Chief Commercial Officer, Chief Risk Officer, Chief Administrative Officer) et de l'équipe ESG. Les membres de l'équipe ESG possèdent une solide expérience commune de l'investissement durable, de l'engagement et du vote par procuration. Selon le sujet, le comité peut également inviter d'autres spécialistes tels que le responsable de la recherche, de sélection de gérants, le responsable des données etc.

<sup>30</sup> Article 2.5.13

## 2. Organisation d'AAIS

Graphique 3 – Organigramme d'ABN AMRO Investment Solutions



## 3. Incorporation des sujets ESG dans les Statuts

Le règlement intérieur du conseil de surveillance d'AAIS précise que « la stratégie du conseil sera cohérente avec les objectifs de développement durable de la société, en accordant une attention particulière aux facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance ».

Le règlement intérieur du conseil de surveillance prend en compte les critères ESG en stipulant que le conseil de surveillance doit être guidé par les intérêts de la société et de ses activités ; il doit tenir compte des intérêts pertinents de toutes les parties prenantes et prendre en considération les aspects sociaux de la conduite des affaires, le tout conformément aux lois et règlements applicables ;

Néanmoins, les critères ESG mesurables ne sont pas explicitement incorporés dans les statuts<sup>31</sup>.

## 4. Compétences des organes de gouvernance en matière d'ESG

### Directoire et comité exécutif

Les membres de la direction d'AAIS sont éligibles au programme international de formation des employés d'ABN AMRO. Ils ont développé leurs compétences et leurs connaissances en participant activement au comité ISR d'AAIS, à des adhésions externes (AFG) et à des événements et publications externes sur la durabilité. Le directoire d'AAIS s'appuie sur l'expertise ESG développée par l'équipe ESG d'AAIS.

### Conseil de Surveillance

Collectivement, les membres du conseil de surveillance ont de l'expérience sur les sujets ESG et maintiennent leurs connaissances à jour sur ces sujets en participant à des comités internes dédiés<sup>32</sup>, des initiatives de marchés<sup>33</sup>, des groupes de travail, des formations et des<sup>34</sup> conférences dédiées.

<sup>31</sup> Il pourrait être envisagé d'incorporer explicitement les critères ESG dans les statuts d'AAIS (dernière mise à jour 2016)

<sup>32</sup> Comme le comité consultatif sur le développement durable, l'un des comités exécutifs d'ABN AMRO

<sup>33</sup> L'un des membres a jeté les bases du rating de durabilité de Morningstar

<sup>34</sup> Comme les fondamentaux des PRI, l'investissement durable et d'impact (Oxford)

## 5. Politique de rémunération

### Contexte

ABN AMRO BANK N.V. a rejoint l'indice Dow Jones Sustainability (DJSI) il y a quelques années ; aussi, ABN AMRO BANK N.V. a fait évoluer la politique de rémunération de ses dirigeants en conséquence en intégrant des indicateurs de durabilité directement liés à la note DJSI obtenue. Deux autres indicateurs complètent ce dernier : i. « garder sa maison en ordre » (ce qui signifie participer activement à atteindre le niveau de risque et de culture d'entreprise souhaité, maîtriser les risques de gestion et les solutions de gestion) ii. « Enquête de satisfaction des employés » (enquête annuelle qui mesure la satisfaction et le degré d'adhésion des employés à la politique en place).<sup>35</sup>

### Méthodologie

La politique de rémunération de AAIS est dérivée de celle de ABN AMRO. Le système de gestion des performances d'ABN AMRO Investment Solutions est basé sur la méthode SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel), ce qui signifie que les objectifs sont précisément identifiés et observables au moyen d'indicateurs connus du collaborateur.

### Objectifs individuels

Les objectifs individuels sont définis par l'employé et discutés/approuvés par le responsable ; ils doivent être en accord avec la stratégie globale d'AAIS, sa politique de risque, son engagement à long terme à fournir des valeurs et des services aux clients, y compris les objectifs de durabilité. La réalisation de ces objectifs, fixés en concertation entre l'employé et le responsable au début de la période de performance, déterminera l'éligibilité de l'employé à une rémunération variable sur la période. Les objectifs sont composés d'objectifs quantitatifs (financiers et non financiers) et qualitatifs engageant, par exemple, le collaborateur à respecter les politiques en place, à traiter les clients de manière équitable et à les servir au mieux de leurs intérêts, à collaborer avec ses collègues et à promouvoir l'innovation.

ABN AMRO met l'accent sur l'engagement en faveur de pratiques commerciales durables. Les employés n'ont pas d'objectif distinct relatif à l'intégration de l'ISR, mais peuvent suggérer des actions ou des indicateurs pertinents pour leur fonction dans le cadre de tous leurs objectifs (par exemple : identifier une idée de recherche pour un produit d'investissement ISR, un leadership éclairé, un support commercial...). Les employés peuvent également participer sur la base du volontariat au programme « Charity hours ». Dans le cadre de ce programme, les employés peuvent consacrer jusqu'à 35 heures de travail par an à du bénévolat ou à du volontariat pro-bono pour l'un des partenaires à but non lucratif du groupe. En outre, dans le cadre de leur développement professionnel, les employés peuvent prendre part au programme de certification CFA ESG.

### Rémunération variable

Une rémunération variable peut être attribuée lorsque les objectifs sont atteints et contribuent à la performance globale de l'entreprise. Le niveau de rémunération est adapté afin de décourager la prise de risque excessive à court terme.

ABN AMRO Investment Solutions est soumise à la réglementation applicable au secteur de la gestion d'actifs (AIFM, UCITS). Conformément à ces directives, AAIS a identifié des catégories de collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société. Les membres du conseil de surveillance, du conseil d'administration et directoire ainsi que le responsable de la gestion de portefeuille, les gérants, le responsable de la conformité et du contrôle interne, le responsable de la gestion du risque d'investissement et le responsable du développement commercial ainsi que toute autre personne identifiée entrent dans le cadre de ces dispositions et sont soumis à des conditions de paiement spécifiques (avec des différés de rémunération suivant les montants alloués).

### Champ d'application et évolution

La politique de rémunération est applicable à tous les employés d'AAIS<sup>36</sup>. Dans le prolongement des engagements de ABN AMRO BANK N.V., ABN AMRO Investment Solutions envisage, sur le court terme, de mieux formaliser la dimension ESG dans sa politique de rémunération (incluant les risques de durabilité).

<sup>35</sup> ABN AMRO – Integrated Annual Report 2021 (ctfassets.net) (page 245)

<sup>36</sup> La politique de rémunération d'AAIS ne s'applique pas aux collaborateurs externes travaillant pour AAIS

### III. Taxonomie européenne et informations sur les combustibles fossiles

#### 1. Conformité de notre gamme de fonds à la taxonomie européenne

La taxonomie européenne pour les activités durables est un système de classification qui précise quels investissements sont respectueux de l'environnement. L'UE a identifié six objectifs et domaines d'activités sous-jacents :

- l'atténuation du changement climatique.
- l'adaptation au changement climatique.
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines.
- la transition vers une économie circulaire.
- la prévention et le contrôle de la pollution.
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une activité économique est *éligible* à la Taxonomie si elle contribue de façon substantielle à l'un de ces 6 objectifs. Une activité économique est *conforme* à la Taxonomie lorsqu'elle répond aux critères d'examen technique de l'UE, qu'elle ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs et qu'au niveau de l'entreprise, les garanties sociales minimales sont respectées.

#### Ce qui est légalement demandé

Selon l'article 8 du règlement sur la taxonomie européenne, les entreprises basées en Europe, ou opérant en tant qu'entité juridique européenne avec plus de 500 employés (ou moins sous réserve de la transposition nationale de la directive sur les rapports non financiers), ont l'obligation de rédiger un rapport sur la taxonomie européenne. Cette obligation comprend la divulgation du pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (Capex) ou des dépenses opérationnelles (Opex) qui sont éligibles à la Taxonomie et alignées avec elle.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les sociétés de gestion sont tenues de déclarer la part de leurs actifs qui est éligible à la Taxonomie et de déclarer dans le document précontractuel du produit d'investissement relevant de l'article 9 du SFDR, la part des produits d'investissement qui sont alignés sur la Taxonomie. À partir de janvier 2023, l'alignement sur la Taxonomie sera inclus dans le document précontractuel de tous les produits relevant des articles 8 et 9 du SFDR qui investissent dans des activités économiques environnementales.

#### Exercices de due diligence d'AAIS sur la Taxonomie

Pour déterminer si un investissement est éligible, nous devons disposer de la ventilation des activités de l'entreprise. Comme cette donnée n'est pas encore intégrée à notre outil (mais c'est en cours), nous ne sommes actuellement pas en mesure de communiquer sur cette information au niveau de l'investissement.

Après discussion avec nos délégués, nous avons identifié que le fonds ABN AMRO Boston Common US Sustainable Equities (US Equities), relevant de l'article 9 du SFDR, dont l'objectif d'investissement est d'être aligné avec l'Accord de Paris sur le Climat, est partiellement investi dans des activités éligibles à la Taxonomie et également alignées sur cet accord. Actuellement, la part d'alignement est fixée à 5 % de l'encours du fonds. Le prospectus du fonds a été modifié en conséquence en décembre 2021.

AAIS est en train de mettre en place de nouveaux outils et des données liées à la Taxonomie pour vérifier l'éligibilité et l'alignement de nos investissements.

#### 2. Exposition au secteur des énergies fossiles

Nous rendons compte en interne de notre exposition aux énergies fossiles.

Tableau 6 – Exposition aux énergies fossiles en % des fonds AAIS au 31/12/2021 (source : AAIS, Morningstar)

Activités Energies fossiles	Part des Encours	Encours mln Euros	Taux de couverture
Implication dans l'industrie des Energies fossiles	4,7%	1.003	98%
Exposition à la production de Pétrole et de Gaz	1,3%	271	98%

L'industrie des énergies fossiles comprend les activités de production, d'extraction, d'exploration et de distribution. Les combustibles fossiles comprennent le charbon thermique, ainsi que tous les types de pétrole et de gaz (liquides et solides).

Nous sommes très peu impliqués dans les activités liées à l'exploitation et à l'utilisation du charbon thermique ainsi que dans les activités non conventionnelles liées au pétrole et au gaz car ces dernières sont soumises à des seuils d'exclusion. Les principales positions en termes d'encours sont détenues par des fonds non ESG (certains de ces investissements sont des obligations vertes – Green Bonds).

### 3. Investissement dans les obligations vertes

Nous rendons compte en interne de nos investissements dans les obligations vertes.

Tableau 7 – Exposition aux obligations vertes dans les fonds de AAIS au 31/12/2021 (Source : AAIS, Bloomberg)

Catégorie de titres	Part des Encours	Encours mln Euros
Obligations et prêts verts*	3%	647

\*y compris des obligations dont le coupon varie selon les performances environnementales réalisées

## IV. Stratégie d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris en matière de limitation du réchauffement climatique

### 1. Objectif de neutralité carbone

Comme indiqué dans la Déclaration sur le climat d'ABN AMRO BANK N.V.<sup>37</sup>, son objectif est d'aligner son portefeuille de prêts et d'investissements clients sur un scénario de réchauffement climatique bien inférieur à 2°C et de soutenir la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050. La déclaration sur le climat s'applique à l'ensemble du groupe. En 2021, ABN AMRO BANK N.V. a publié « Guiding a Bank's portfolio to Paris »<sup>38</sup>, dans lequel plusieurs méthodes visant à fixer des objectifs basés sur la science pour divers portefeuilles ont été étudiées. Cette année, ABN AMRO BANK N.V. a l'intention de présenter son plan climat à l'échelle de toute la structure<sup>39</sup>, qui comprendra une approche par étapes vers la neutralité carbone. Le champ d'application du plan climat comprend AAIS (dans le cadre des investissements) et les opérations propres de la banque.

Dans ce contexte, AAIS évalue actuellement la manière de mettre en œuvre sa propre voie vers la neutralité carbone, avec un objectif intermédiaire pour 2030. Dans une large mesure, les efforts opérationnels pour mettre en œuvre une stratégie de neutralité carbone se situeront au niveau des gérants délégués, car ils sont chargés de l'investissement de nos portefeuilles. Le rôle d'AAIS sera de fixer les objectifs globaux, de s'engager auprès des délégués pour les inclure progressivement dans le champ d'application et les aider dans la mise en œuvre, de surveiller et de rendre compte des progrès, et d'ajuster l'objectif tous les 5 ans si nécessaire, afin d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des encours d'ici à 2050.

Les étapes que nous prévoyons pour développer une stratégie de neutralité carbone solide sont les suivantes :

- **Évaluation des portefeuilles actuels**, par le biais d'un dialogue avec les gérants délégués et l'évaluation des données disponibles. Nous sommes en cours d'évaluation des stratégies climatiques de nos délégués et de leurs capacités à gérer un portefeuille neutre en carbone. S'agissant des analyses de données, nous utilisons au sein d'AAIS l'outil d'évaluation climatique d'ISS (tandis que nos délégués peuvent utiliser des outils différents pour le même exercice). Nous examinons la trajectoire actuelle du portefeuille (dans quelle mesure est-il déjà sur une trajectoire de 1,5°C) et les émissions carbone scopes 1, 2 et 3, ligne par ligne. Lorsque nous ne disposons d'aucune donnée (cela peut être le cas pour les marchés émergents ou certaines stratégies investies dans des titres privés), nous devons, en collaboration avec les délégués, trouver un moyen d'aborder les points ci-dessus. Sur la base de ces analyses, nous déterminerons le périmètre initial de notre engagement, que nous réviserons et ajusterons régulièrement.
- **Identifier les leviers et ajuster la déclaration sur le climat** : avec les délégués qui sont déjà identifiés comme étant dans le périmètre, et qui n'ont pas déjà mis en place une trajectoire solide vers la neutralité carbone, nous devons identifier les plus importants émetteurs par catégorie d'émission carbone<sup>40</sup>. Nous demanderons aux délégués d'évaluer dans quelle mesure ces entreprises peuvent être incitées à réduire leurs émissions pour atteindre un niveau de 1,5° de réchauffement global d'ici à 2050. AAIS devra mettre à jour sa déclaration sur le climat afin d'inclure plus de détails sur les leviers que nous anticipons pour réduire le risque climat (Value at Risk) et se diriger vers la neutralité carbone.
- **Suivi, rapports et ajustements** : une fois que nos délégués se seront engagés à atteindre l'objectif de neutralité carbone, ils auront la responsabilité de gérer cet engagement. Le rôle d'AAIS sera d'effectuer un suivi continu, de rendre compte des progrès réalisés, et de procéder à des ajustements périodiques si nécessaire.

Dans le rapport de la LEC de 2023, nous serons en mesure de fournir plus de détails sur notre approche.

### 2. Charbon et énergies fossiles non conventionnelles

L'exposition au charbon thermique (extraction et utilisé comme générateur de l'électricité), aux énergies fossiles non-conventionnelles est actuellement possible uniquement dans nos fonds art.6. Nos fonds SFDR art.9 and 8 peuvent investir dans ces activités dans la mesure où nos seuils de revenus tirés de ces activités sont respectés. De plus, dans le prolongement de l'engagement pris par la Commission Européenne à l'horizon 2030, AAIS s'est engagée à ne plus financer

<sup>37</sup> ABN\_AMRO\_Climate\_Statement.pdf (ctfassets.net)

<sup>38</sup> ABN\_AMRO\_Guiding\_a\_Bank-s\_Portfolio\_to\_Paris.pdf (ctfassets.net)

<sup>39</sup> ABN AMRO présentera sa stratégie climatique en 2022 - ABN AMRO Bank

<sup>40</sup> Actuellement, AAIS exclut les pays qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris de tous les fonds relevant des articles 8 et 9 du SFDR.

les activités européennes dans le charbon thermique et de sortir complètement de toute transaction liée au charbon d'ici à 2040.

Actuellement, AAIS exclut (*champ d'application : fonds relevant des articles 8 et 9 du SFDR*) :

- **Les énergies fossiles non conventionnelles** : le forage arctique, les sables bitumineux et les méthodes d'extraction du pétrole de schiste. D'un point de vue climatique, ces méthodes d'extraction entraînent des niveaux d'émission élevés (sables bitumineux, pétrole de schiste) et ont de graves conséquences sur les écosystèmes (souvent fragiles), tels que les zones à haute valeur de biodiversité. Par conséquent, nous excluons toute entreprise dont *les revenus combinés de ces activités dépassent 5 %*.
- **Extraction de charbon thermique** : se concentre sur le charbon thermique (charbon à vapeur), qui est brûlé pour produire de la vapeur afin de faire fonctionner des turbines pour générer de l'électricité, soit pour les réseaux électriques publics, soit directement par les industries consommatrices d'électricité (comme les industries chimiques, les fabricants de papier, les cimenteries et les briqueteries).
  - o *Les fonds classés en interne art.8+ et art.9<sup>41</sup> doivent exclure les revenus excédant 5 %*
  - o *Les fonds classés en interne art.8 doivent exclure les entreprises dont les revenus dépassent 10 %*.
- **Production d'électricité à partir de charbon thermique** : entreprises dont la participation à la production d'électricité à partir de charbon thermique *dépasse 10 % du chiffre d'affaires total.*<sup>42</sup>

Outre ces exclusions, nous mettons en garde nos délégués, dans notre convention de gestion des investissements (IMA), contre les (principales) incidences négatives des investissements dans des activités liées (entre autres) à l'énergie nucléaire et à l'exploration et la production de combustibles fossiles conventionnels.

Nous avons l'intention de renforcer encore notre déclaration sur le climat dans le courant de l'année 2022, suite à notre engagement en faveur d'une stratégie neutre en carbone.

### 3. Feuille de route vers la neutralité carbone

Le comité ISR d'AAIS (qui comprend les membres du comité exécutif) a approuvé les délais suivants pour une feuille de route vers un alignement sur la neutralité carbone :

- Fin septembre 2022 : finaliser les dialogues avec les délégués pour évaluer : i. leurs engagements actuels envers la neutralité carbone ; ii. leurs stratégies climatiques actuelles ; et iii. leurs capacités futures à s'engager dans l'alignement vers la neutralité carbone.
- Fin décembre 2022 : terminer l'évaluation des informations recueillies et déterminer la portée d'un engagement envers la neutralité carbone (incluant potentiellement un engagement externe).
- À partir de janvier 2023 : le cas échéant, avec les délégués, continuer à identifier les leviers pour réduire la *Value at Risk* relative au climat et orienter les portefeuilles si nécessaire. Fixer également des objectifs intermédiaires et finaux afin de réduire le risque et de travailler à l'alignement sur le principe de la neutralité carbone.
- Périodiquement : contrôler, rendre compte et ajuster, avec pour objectif final d'aligner 100 % de l'encours sur un engagement envers la neutralité carbone.

Au fil du temps, nous réviserons périodiquement notre déclaration sur le climat (mise à jour des exclusions, inclusion d'une méthodologie pour tendre vers la neutralité carbone, etc.) afin de nous assurer qu'elle reflète notre position la plus récente.

<sup>41</sup> AAIS identifie les leaders ESG, ou les produits relevant de l'article 8+, comme une sous-catégorie de la gamme de produits relevant de l'article 8 du SFDR. Hormis les leaders ESG, nous identifions également les vecteurs d'amélioration ESG, relevant de l'article 8. Les fonds d'impact relèvent de l'article 9 du SFDR.

<sup>42</sup> À l'exception des obligations vertes (qui peuvent être émises par les mêmes entreprises).

## V. Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité

### 1. Général

Nous pensons que la sensibilisation des risques financiers liés à la biodiversité est encore très faible (contrairement à celle des risques liés au climat). Outre sa contribution à l'accélération du changement climatique, la perte de biodiversité menace la santé des écosystèmes qui fournissent d'importants services à l'économie, tels que la pollinisation animale des cultures alimentaires, le traitement naturel de l'eau et la fertilité des sols. En outre, la perte de biodiversité est un facteur important de risques financiers, tant sur le plan physique que sur celui de la transition.

ABN AMRO BANK N.V.<sup>43</sup> a adhéré au Finance for Biodiversity Pledge (Engagement du secteur de la Finance en faveur de la Biodiversité) en septembre 2020 en promettant de collaborer, s'engager, évaluer son propre impact sur la biodiversité, fixer des objectifs et rendre compte des questions liées à la biodiversité d'ici 2024. En outre, ABN AMRO<sup>44</sup> a rejoint le Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF) afin de définir une approche comptable commune sur la biodiversité pour le secteur financier.

ABN AMRO investment Solutions inclut les aspects fondamentaux de la biodiversité dans sa politique d'investissement durable. Nous le faisons notamment en excluant toute participation à des activités controversées du point de vue de la biodiversité.

Actuellement, AAIS exclut (champ d'application : fonds relevant des articles 8 – plus particulièrement la gamme de fonds « 8+ » -et 9) :

- Le développement d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et/ou la culture et la croissance de plantes génétiquement modifiées. Les OGM soulèvent des préoccupations en matière d'environnement et de biodiversité concernant la création de nouvelles mauvaises herbes, la perte d'écosystèmes terrestres et aquatiques par l'utilisation d'herbicides et de pesticides toxiques. Les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus d'activités liées au développement d'OGM sont exclues.
- Les énergies fossiles non conventionnelles : le forage arctique, les sables bitumineux et les méthodes d'extraction du pétrole de schiste, voir également le chapitre précédent. Nous excluons toute entreprise dont les revenus combinés provenant de ces activités dépassent 5 %.

De plus, en fonction de la classification de durabilité du fonds, nous excluons d'autres activités liées à la perte de biodiversité, telles que l'extraction de charbon thermique (voir chapitre précédent), la production de tabac et de cannabis, et la production de fourrure et de cuir spéciaux<sup>45</sup>. En outre, dans notre convention de gestion (IMA), nous mettons en garde nos délégués contre les (principales) incidences négatives des investissements dans des activités liées (entre autres) au commerce de plantes, d'espèces animales ou de produits en violation de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), aux pesticides, herbicides et fibres d'amiante (soumis à une élimination progressive à l'échelle internationale) ; et aux entreprises actives dans la production d'huile de palme qui ne seraient pas membres de la Table ronde sur la production durable d'huile de palme (RSPO).

Un certain nombre de nos délégués investissent dans des entreprises visant à lutter contre le changement climatique et à fournir de l'eau potable : deux facteurs qui jouent un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. En outre, plusieurs de nos délégués investissent dans des entreprises qui contribuent à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables réputées moins agressives sur la Biodiversité.

### 2. Efforts futurs

L'un des défis majeurs concernant l'investissement dans des entreprises qui œuvrent pour entretenir voire favoriser la biodiversité réside dans le fait que les opportunités d'investissement dans ce domaine sont encore trop peu nombreuses. Nous pensons qu'à l'avenir, en raison de l'attention croissante portée à la biodiversité, les entreprises publieront davantage d'informations sur leurs activités et leurs politiques dans ce domaine (par exemple, l'une des principales incidences négatives obligatoires prévoit de traiter de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité). Une plus grande attention portée à la biodiversité nous fournira un plus large éventail de données et d'informations et permettra de prendre plus directement en compte la biodiversité dans notre politique d'investissement durable.

<sup>43</sup> <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/>

<sup>44</sup> <https://www.pbaglobal.com/financial-institutions-taking-action>

<sup>45</sup> Notre liste d'exclusion complète peut être consultée en cliquant ici : AAIS-Exclusion-List-March-22\_tcm34-148288.pdf (abnamroinvestmentsolutions.com)

## VI. Gestion des risques

### 1. Quels sont les risques de durabilité ?

En termes réglementaires (tels que définis dans la Réglementation en matière de finance durable et référencés par les règlements UCITS, AIFM, MIFID2, CRR, IDD ou Solvency II), le risque de durabilité est défini comme un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur des investissements créés et gérés par ABN AMRO Investment Solutions. En tant que société de gestion, nous prenons en compte ces facteurs de risque et nous efforçons de les intégrer pleinement dans notre cadre de gestion des risques d'investissement.

En particulier, ABN AMRO Investment Solutions considère deux principaux types de facteurs de risque liés au développement durable susceptibles d'affecter la valeur des investissements qu'elle gère :

- Le risque de transition, défini comme l'incidence financière sur les émetteurs d'investissements inclus dans les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, et sur leur alignement avec l'économie durable dite « zéro Carbone » ;
- Le risque physique, défini comme l'incidence financière sur les émetteurs d'investissements inclus dans les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, et sur la modification de leur profil de risque physique résultant des changements climatiques et autres changements environnementaux (inondations, submersion marine, incendies de forêt, déformation des sols, etc.).

En outre, ABN AMRO Investment Solutions a développé une offre de fonds ESG/durables (fonds relevant des articles 8 et 9 de SFDR, dont certains sont labellisés ISR, Towards Sustainability et Luxflag) lesquels répondent à des cahiers des charges en constante évolution en matière de durabilité. À ce titre, ABN AMRO Investment Solutions étend sa définition des risques ESG à l'impact des investissements qu'elle crée et gère. Nous reconnaissons que nous sommes exposés à des risques de durabilité et que nos investissements peuvent générer des incidences négatives sur l'environnement et la société en général (conformément au concept de double matérialité). C'est pourquoi nous mettons en place différentes politiques pour minimiser ces risques, ainsi que des processus visant à les signaler et les surveiller. Concrètement, cela implique de mesurer l'impact des investissements sur les :

- questions environnementales, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources et la pollution, etc. ;
- questions sociales, telles que les conditions de travail standard, le travail forcé et le travail des enfants, la traite des êtres humains, les droits des peuples indigènes, la vie privée, le bien-être des animaux, la santé publique, etc. ;
- questions de gouvernance, telles que la gouvernance d'entreprise (rémunération, diversité), le comportement des entreprises (corruption, pots-de-vin), le code de conduite éthique, etc.

Dans l'ensemble, ABN AMRO considère la mise en œuvre de la gestion des risques liés au développement durable comme un élément clé de la gestion des risques de l'entreprise, afin d'atténuer toute incidence indésirable sur son modèle économique, sa réputation et la qualité du service qu'elle fournit à ses clients/investisseurs.

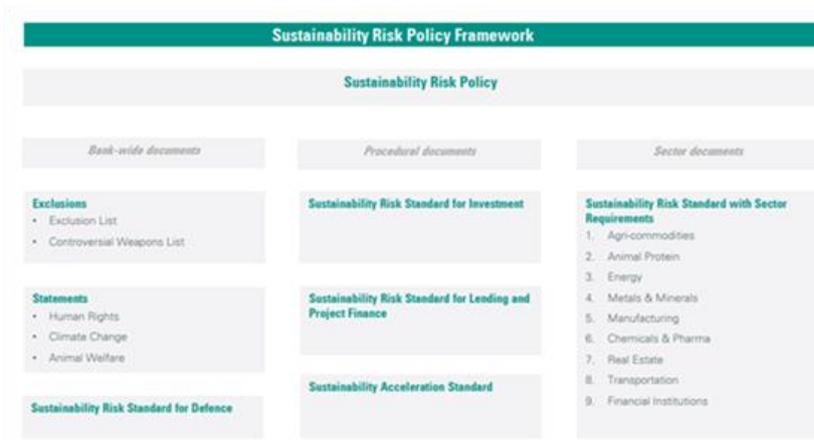
### 2. Cadre de gestion du risque de durabilité

Une gestion adéquate des risques liés à la durabilité est un facteur de réussite essentiel pour permettre à ABN AMRO Investment Solutions de réaliser son ambition de devenir une société de gestion d'actifs européenne de premier plan en matière de durabilité dans les années à venir.

#### Politique d'ABN AMRO Investment Solutions en matière de risques de durabilité

ABN AMRO Investment Solutions est une filiale du groupe ABN AMRO, qui a défini un cadre pour sa politique de risque en matière de durabilité, comme indiqué ci-dessous. D'une manière générale, ABN AMRO Investment Solutions cherche à tirer parti du cadre et des capacités du groupe ABN AMRO en matière de finance durable pour alimenter ses propres processus décisionnels, et adapte les politiques du groupe ABN AMRO à son propre modèle économique, le tout dans le meilleur intérêt de ses clients.

Tableau 8 – Cadre de la politique de gestion des risques de durabilité (source : ABN AMRO BANK N.V.)



ABN AMRO Investment Solutions a formalisé et publié une politique d’investissement durable, une déclaration sur les exclusions, sur le climat et sur les principales incidences négatives pour détailler la manière dont elle intègre les considérations ESG dans les processus d’investissement des fonds qu’elle gère.

ABN AMRO Investments Solutions a défini des politiques et des déclarations afin d’établir des règles claires pour investir, et s’abstenir d’investir, dans des entreprises, des pays ou des activités présentant des éléments particulièrement sensibles du point de vue de la durabilité, comme le secteur de la défense.

Nous sommes également conscients que l’exclusion n’est pas toujours la bonne solution pour amorcer une transition et nous ne cherchons pas non plus à influencer les entreprises lorsque nous échangeons avec elles, ce qui se reflète dans notre politique de vote et d’engagement.

Tous les documents susmentionnés sont disponibles sur le site internet d’ABN AMRO Investment Solutions :

(Nos politiques, informations sur notre site web et notre contrat cadre de gestion des risques sont revus au moins annuellement.)



**Informations relatives à la durabilité**

- Politique de rémunération >
- Cadre de gestion des risques de durabilité >**
- Déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité >
- Autres informations de Due Diligence >
- Reporting en matière de durabilité >

**Cadre de gestion des risques de durabilité**

En exerçant nos activités, nous avons une influence sur la société et nous assumons les responsabilités qui en découlent. L’identification et la gestion des risques de durabilité constituent un élément clé de cette responsabilité (article 3 du SFDR). Les risques de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l’investissement.

L’élément principal de notre politique relative aux risques de durabilité est notre [politique d’investissement durable](#). Elle précise le mandat dont nous gérons le risque de durabilité, notamment dont nous identifions les risques et avons intégré la durabilité dans nos processus. Nos produits d’investissement ESG et durables répondent à nos critères de durabilité tels que décrits dans notre politique d’investissement durable.

La contribution d’ABN AMRO et d’AAIS aux objectifs de l’accord de Paris s’inscrit dans le droit fil de notre raison d’être « Une banque meilleure pour les générations à venir » et de la stratégie de l’ensemble de la banque visant à accélérer la transition vers la durabilité. Nous ne nous contentons pas d’informer nos clients vers le développement durable, nous voulons aussi montrer l’exemple. Dans notre [document sur la Défense](#), nous expliquons comment nous entendons, à l’aide de nos politiques, respecter l’accord de Paris.

À l’instar de sa maison mère ABN AMRO Bank N.V. (ci-après ABN AMRO), ABN AMRO Investment Solutions reconnaît que le secteur de la défense présente des risques de durabilité. Même si nous admettons le droit des États à se défendre, nous pensons que nous devons atténuer les risques de durabilité associés au secteur de la défense. Notre [document sur la Défense](#) explique comment nous avons l’intention de procéder.

Enfin, notre [liste d’exclusions](#) contient des applications détaillées pour chaque exclusion et précise les raisons qui motivent l’exclusion de cette activité et les éléments concernés au sein de notre gamme de fonds.

Ensemble, ces documents constituent notre politique relative aux risques de durabilité en vertu de l’article 3 du SFDR. Ces documents sont rédigés conformément au cadre de gestion des risques de durabilité de notre société mère ABN AMRO, même si nous pouvons adopter des critères plus stricts lorsque nous le jugeons nécessaire.

En publiant notre cadre de gestion des risques de durabilité, nous ne répondons pas seulement aux exigences réglementaires, mais entendons également aider nos clients à prendre des décisions d’investissement plus éclairées. Notre approche peut avoir un impact négatif sur les rendements financiers à court terme, par exemple en excluant une partie de l’univers d’investissement, mais à long terme, nous intentionnons de réduire l’exposition au risque de durabilité et donc le risque financier pour nos portefeuilles. Notre approche porte avant tout sur les fonds que nous proposons sur nos propres plateformes d’investissement (délégation). Les gérants de portefeuilles externes sont libres d’adopter une approche plus contraignante. Nous avons conscience que nous pouvons avoir une exposition indirecte à des secteurs ou des entreprises non durables par l’intermédiaire de fonds externes qui ne font pas partie de nos plateformes, mais nous nous efforçons de minimiser ces risques autant que possible.

## Processus de gestion des risques de durabilité d'ABN AMRO Investment Solutions

Le cadre de gestion des risques définit des exigences pour les risques liés à la durabilité, comme pour tous les types de risques financiers, en tenant compte des problématiques ESG :

Tableau 9 : processus de gestion des risques de durabilité

1. Identification	2. Évaluation	3. Réponse & atténuation	4. Suivi & reporting des principaux risques liés à la durabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels facteurs de risque de durabilité peuvent avoir une incidence significative sur les valorisations des portefeuilles ?</li> <li>Quelles incidences significatives peuvent avoir les portefeuilles gérés par AAIS ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la meilleure source de données pour évaluer / qualifier le risque ?</li> <li>Comment les incidences financières peuvent-elles découler des données d'impact / de risque existantes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le risque est-il conforme à la politique de gestion des risques de durabilité d'AAIS et à son appétit pour le risque ?</li> <li>Le risque est-il conforme à la politique / philosophie de durabilité du produit d'investissement ?</li> <li>Comment peut-on réduire le risque / l'incidence ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est le risque global au niveau du portefeuille résultant d'expositions multiples ?</li> <li>Quelle est la performance ESG globale du portefeuille ?</li> </ul>

Sur le plan de la gouvernance :

- La responsabilité globale de la gestion des risques liés à la durabilité incombe au directoire d'ABN AMRO Investment Solutions ;
- Le comité mensuel d'investissement durable et responsable (SRIC), organisé par l'équipe ESG et qui réunit les membres du directoire et du comité exécutif d'ABN AMRO Investment Solutions, agit comme une instance de pilotage pour la mise en œuvre de la stratégie ESG de la société ;
- Les indicateurs de risque ESG pour les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions font l'objet d'un rapport dans le cadre du reporting sur la gestion des risques de l'entreprise présenté au directoire et au comité exécutif tous les mois.

D'une manière générale, l'équipe ESG est mandatée pour aider la Direction à traiter les questions de durabilité avec les fonds gérés par ABN AMRO Investment Solutions, sur leur performance ESG en particulier. En ce qui concerne spécifiquement le cadre de risque de durabilité et le niveau global de gestion des risques de durabilité, ces sujets sont traités conjointement avec l'équipe des risques.

ABN AMRO Investment Solutions délègue la gestion d'une partie de ses fonds à d'autres sociétés de gestion (« délégués »). Dans de tels cas, AAIS :

- effectue un exercice de *due diligence* sur l'intégration des facteurs ESG par les délégués dans leur processus d'investissement, au moment de l'initiation de la délégation, et sur une base périodique par la suite, en fonction des enjeux ;
- établit des accords avec lesdites sociétés qui formalisent leurs obligations d'appliquer les politiques ESG d'AAIS, ainsi que les termes du prospectus ;
- contrôle l'application par les délégués de ces obligations.

ABN AMRO Investment Solutions scanne et analyse régulièrement ses portefeuilles pour déterminer leur exposition potentielle aux risques ESG et les titres qui ne répondent pas aux critères définis par les politiques. Tout écart repéré lors de ces scans fait l'objet d'une enquête avec le gérant de portefeuille, en interne ou avec le gestionnaire délégué, pour être résolu.

Afin de respecter les bonnes pratiques de gouvernance, les départements de gestion des risques et de conformité d'ABN AMRO Investment Solutions assurent la supervision des activités ESG en tant que parties indépendantes de deuxième ligne de défense, l'équipe ESG étant positionnée comme première ligne de défense, et rendent compte de cette supervision au directoire et au conseil de surveillance.

## 3. Notes ESG, paramètres de risque climatique et méthodologies

### Notre approche des risques de transition (Sustainalytics et ISS)

Dans le contexte du changement climatique, les risques de transition sont le reflet du coût et des risques inhérents à l'ampleur des changements de stratégies, de pratiques ou d'investissements requis alors que la Société et les entreprises s'efforcent de réduire leur dépendance au carbone, leur incidence sur le climat, et de se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance que nous nous attendons à voir émerger au fil de la transition durable de l'économie. Nous mettons ici l'accent sur les risques de transition liés à nos portefeuilles<sup>46</sup>.

<sup>46</sup> Les risques politiques, juridiques et de réputation ne sont pas directement couverts ici

ABN AMRO Investment Solutions a choisi de s'appuyer sur Sustainalytics et ISS pour évaluer, suivre et surveiller l'exposition de ses portefeuilles au risque de transition, sur la base :

- des scores de risque ESG globaux ;
- des scores de controverse ;
- de l'intensité carbone.

Les mesures prises par ABN AMRO Investment Solutions pour évaluer et surveiller l'incidence de ses portefeuilles sont détaillées dans une section ultérieure et comprennent : l'alignement climatique et l'alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD).

### Scores globaux de risque ESG

ABN AMRO Investment Solutions utilise le rating de risque ESG de Sustainalytics pour effectuer une analyse de portefeuille position par position, complétée par des analyses approfondies qui s'appuient sur d'autres sources d'information<sup>47</sup> si nécessaire.

Pour l'investissement dans des entreprises (investissement dans des « titres d'entreprises »), l'approche du risque ESG distingue les risques ESG gérables (risque géré et lacunes en matière de gestion) des risques ESG non gérables. Le rating du risque ESG est composé des risques ESG non gérés qui ont été identifiés comme des lacunes (lacunes en matière de gestion par rapport aux normes de la catégorie) et/ou comme des risques non gérables (en raison, par exemple, de la couverture des questions environnementales, sociales, des droits humains, de la lutte contre la corruption). Cette décomposition des risques rend le rating final plus réaliste et plus significatif du point de vue de la matérialité ESG (notamment par sa dimension prospective).

Pour les investissements offrant une exposition aux titres souverains (investissements dans des « titres d'État »), le rating du risque pays mesure le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant sa richesse nationale et sa capacité à utiliser et à gérer cette richesse de manière efficace et durable.

Le rating mesure la richesse nationale composée du capital naturel et produit, du capital humain et du capital institutionnel, ainsi que la capacité d'un pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable, déterminée par ses performances ESG, ses tendances ESG et ses événements ESG. Le score cumulé comprend un score de richesse et un score de facteurs de risque ESG correspondant à ces deux composantes.

En termes d'échelle, les ratings s'échelonnent de 0 à 100 et distinguent cinq niveaux de risque : négligeable (<10), faible (entre 10 et 20), moyen (entre 20 et 30), élevé (entre 30 et 40) et sévère (>40). Il est à noter que plus le rating de risque ESG est bas, plus le niveau de risque ESG est faible et plus l'émetteur sera en mesure de gérer les questions de durabilité à l'avenir (et donc, plus l'incidence attendue des risques de durabilité sur la valorisation de l'entreprise sera faible).

La couverture des risques ESG des actifs d'ABN AMRO Investment Solutions augmente année après année pour atteindre des niveaux très satisfaisants à ce jour (voir les tableaux ci-après). Sustainalytics a développé des outils de reporting sur la plateforme dédiée et a renforcé ses équipes d'analystes afin de relever le défi de la collecte des nouvelles données requises par la réglementation SFDR (PAI, Taxonomie etc.)

### Scores de controverse

Les ratings ESG sont complétés par un score de controverse. Une controverse est liée à un événement qui entraîne une perception négative de l'entreprise, reflétant généralement son implication dans des évolutions sensibles d'un point de vue ESG. Les controverses jouent un rôle important dans le rating du risque ESG, le rendant plus réactif aux nouvelles informations. Les controverses sont également évaluées par des thèmes pertinents sur une échelle d'intensité allant de 0 (aucune) à 5 (sévère), et se classe en deux catégories :

- Événement d'entreprise : les événements spécifiques, affectant les émetteurs, sont perçus comme sérieux lorsqu'ils atteignent le niveau 4 et graves lorsqu'ils atteignent le niveau 5 (sur une échelle de 1 à 5).
- Événement pays : la recherche sur les événements pays a pour but d'informer les investisseurs sur les actions en cours dans les pays qui peuvent affecter la prospérité et le développement économique d'un pays et sa capacité à gérer sa richesse de manière efficace et durable. Il s'agit d'actes tels que des guerres, des troubles civils ou des phénomènes météorologiques extrêmes. Les événements peuvent également inclure des modèles d'événements tels qu'un crime violent à grande échelle. Il n'existe pas de calcul pour le score de controverse d'un pays.

De manière générale, ABN AMRO Investment Solution vise à éviter l'apparition de controverses graves dans les portefeuilles qu'elle gère afin d'éviter toute incidence financière négative résultant de la concrétisation des risques ESG, et définit, applique et contrôle les exclusions en place pour protéger les portefeuilles de tels risques.

<sup>47</sup> Notre gérant de portefeuille délégué peut utiliser d'autres fournisseurs. Lors du suivi du portefeuille, si les résultats sont divergents, une discussion peut être initiée entre AAIS, le gérant, l'entreprise et les fournisseurs afin de parvenir à une approbation définitive, une mesure d'engagement ou un désinvestissement.

## Émissions carbone

ABN AMRO Investment Solutions contrôle l'intensité des émissions carbone des portefeuilles qu'elle gère en déterminant les émissions des investissements qui la composent. La mesure des émissions de tout autre type de gaz à effet de serre est convertie en CO<sub>2</sub>, réparti selon les 3 catégories d'émission (« scope ») définies par protocole sur les émissions carbone :

- La catégorie 1 concerne les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. dans les processus détenus et exploités par les émetteurs ;
- La catégorie 2 couvre les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur ou vapeur) nécessaire à la fabrication d'un produit ;
- La catégorie 3 concerne les autres émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour fabriquer un produit ou les émissions liées au transport des employés et des clients qui achètent le produit.

Pour les émissions directes de gaz à effet de serre, ABN AMRO Investment Solutions allie l'utilisation des données sur le carbone de Sustainalytics (également disponibles via Morningstar : risque carbone, attribut faible en carbone) et d'ISS (scénario climatique). Les données relatives aux émissions proviennent des rapports publiés par les entreprises (les données déclarées, qui sont utilisées de préférence) ou sont calculées sur la base de moyennes sectorielles et historiques (données estimées). Certaines divergences peuvent apparaître entre les deux fournisseurs en ce qui concerne les données, les champs d'application et la couverture, mais nous avons observé que celles-ci tendent à se réduire et que la qualité des données s'améliore.

Vous trouverez ci-dessous certains de nos tableaux de suivi :

Tableau 10 – Scores par type d'actifs 31/12/2021 (source : AAIS, Sustainalytics)

Type d'actif	Encours EUR. (excl. cash)	Encours avec un ESG Risk EUR. (excl. cash)	Couverture ESG %	ESG Risk Score (moyenne pondérée)	Niveau ESG Risk score	Couverture Controverses %	Niveau de controverse moyen	Taux couverture intensité carbone	Intensité carbone en T.CO2 eq./CA en USD
Actions	11.414.655.784	11.184.829.324	98%	19,8	Low	98%	1,9	94%	120,4
Convertibles	155.990.709	148.495.265	95%	21,0	Medium	96%	1,6	89%	149,7
Depôts	252.383.402	248.645.101	99%	20,5	Medium	99%	1,9	84%	122,7
Future sur Actions	- 190.911	86.412	45%	-	-	45%	-	45%	-
Future sur Change	- 863.725	621.097	72%	-	-	72%	-	-72%	-
Future sur Taux	5.633.024	-	0%	-	-	0%	-	0%	-
Obligations	7.622.453.532	6.420.311.150	84%	22,7	Medium	62%	-	38%	-
Fonds d'investissement externes	906.802.015	6.537.664	1%	-	-	1%	-	1%	-
Titres monétaires	52.793.105	52.793.105	100%	14,6	Low	79%	0,7	58%	-
Total	20.409.656.936	18.062.146.295	91%	21,3	Medium	-	2,6	-	155,5

Les liquidités ne sont pas couvertes et s'élèvent à 852 millions d'euros, soit 4 % de l'encours d'AAIS (21,261 milliards d'euros). Pour l'année 2021, les données sous-jacentes liées à l'intensité carbone utilisées pour effectuer les calculs proviennent de Sustainalytics.

Tableau 11 – Scores par secteur au 31/12/2021 (source : AAIS, Sustainalytics)

Secteur	Encours EUR. (excl. cash)	Encours avec un ESG Risk EUR. (excl. cash)	Couverture ESG %	ESG Risk Score (moyenne pondérée)	Niveau ESG Risk score	taux Couverture Controverses	Niveau de controverse moyen	taux couverture intensité carbone	Intensité carbone en T.CO2 eq./CA en USD
Matériel de base	914.595.927	856.701.177	94%	25,8	Medium	97%	1,3	71%	638,6
Communication	1.756.698.331	1.610.244.178	92%	20,9	Medium	92%	1,9	75%	28,1
Biens de consommation cycliq	1.851.406.713	1.725.072.057	93%	18,8	Low	93%	1,9	80%	59,1
Biens de consommation non-c	3.229.450.023	3.088.347.103	96%	22,6	Medium	96%	2,0	88%	43,6
Diversifié (Holdings)	7.371.699	7.371.699	100%	45,0	Severe	100%	0,9	100%	195,8
Energies	687.559.517	604.557.250	88%	30,8	High	88%	1,7	64%	-
Financières	3.983.086.308	3.688.122.817	93%	19,8	Low	93%	1,6	81%	49,1
Fonds d'investissement	993.480.339	37.853.293	4%	-	-	4%	-	4%	-
Dettes d'Etat	2.303.237.117	2.047.603.489	89%	20,9	Medium	12%	-	4%	-
Industrie	2.005.091.595	1.849.951.309	92%	20,8	Medium	93%	1,4	80%	190,8
Technology	2.010.339.014	1.996.256.448	99%	15,5	Low	99%	1,7	97%	48,8
Services à la collectivité	530.525.793	497.145.131	94%	24,9	Medium	94%	1,6	78%	1.309,9
Total/moyenne pondérée	20.272.842.377	18.009.225.949	89%	20,8	Medium	-	1,7	-	138,5

Certains titres n'ont pas été identifiés dans ce tableau, d'où un écart avec le « Total » lors de la comparaison avec le tableau 8. Pour l'année 2021, les données sous-jacentes liées à l'intensité carbone utilisées pour effectuer les calculs proviennent de Sustainalytics.

Tableau 12 – Scores des portefeuilles SFDR-art.6 &gt; 500 Euros mlns au 31/12/2021 (source : AAIS, Sustainalytics)

Nom du fonds	Encours EUR	Taux couverture ESG	ESG Risk score	Niveau ESG Risk score	Niveau de controverse moyen	Intensité carbone
AAF Aristotle US Equities	1.409.048.026	100,0%	22,8	Medium	2,1	94,295
AAF Amundi European Equities	228.652.226	100,0%	19,7	Low	2,5	102,234
AAF Profile 3	838.556.844	87,3%	20,6	Medium	1,8	154,011
AAF Profile 4	1.038.858.546	93,8%	20,9	Medium	1,8	145,268
Total	3.515.115.642					

Tableau 13 – Scores des portefeuilles SFDR articles 8 et 9 au 31/12/2021 (source : AAIS, Sustainalytics)

Nom du fonds	AuM EUR	Taux couverture ESG	ESG Risk Rating	Niveau ESG Risk rating	Niveau de controverse moyen	Intensité carbone
AAF Parnassus US Sustainable Equities	1.984.027.225	100%	17,9	Low	2,1	131,518
AAF Candriam Emerging Markets Sustaina	1.398.707.965	94%	27,4	Medium	nc	nc
AAF Candriam Global Sustainable High Yie	996.583.007	82%	23,5	Medium	1,9	nc
AAF Global Sustainable Equities	682.340.062	100%	16,9	Low	1,8	98,384
AAF Insight Euro Sustainable Corporate Bc	574.745.164	94%	18,6	Low	2,1	141,552
AAF Edentree European Sustainable Equiti	581.988.118	99%	18,7	Low	2,1	180,852
AAF Liontrust European Sustainable Equiti	356.994.196	97%	19,3	Low	1,1	46,418
AA Aegon Global Impact Equities	304.289.880	100%	18,2	Low	1,5	163,969
AAF Boston Common US Sustainable Equi	241.352.069	96%	20,5	Medium	1,9	95,254
AA Candriam Sustainable Treasury	225.470.059	100%	17,9	Low	1,9	52,948
AAF American Century European Sustaina	203.800.860	97%	17,7	Low	1,6	122,485
AAF Insight Euro Sustainable Corporate Bc	180.349.771	94%	18,6	Low	2,1	141,552
AAF Walden US Sustainable Equities	131.491.036	100%	20,2	Medium	2,1	99,773
AAF Euro Sustainable Aggregate Bonds	124.795.861	96%	17,5	Low	1,8	nc
AAF Liontrust Global Impact Equities	121.989.594	100%	19,3	Low	1,2	55,749
AAF Candriam European Sustainable Equit	108.435.566	100%	18,0	Low	1,8	70,396
AA BNP Paribas Disruptive Technology Eq	97.125.587	100%	18,6	Low	1,6	49,725
AA Pictet Global Environmental Opportun	96.349.208	100%	17,8	Low	1,2	229,101
AA Robeco Global Consumer Trends Equit	90.586.404	100%	20,8	Medium	2,2	21,702
AA Symbiotics Emerging Markets Impact C	68.603.221	nc	nc	nc	nc	nc
AAF Sustainable Profile 4	66.280.108	87%	19,9	Low	1,8	144,844
Neuflyze Euro Actions Durable	53.064.886	92%	17,1	Low	1,8	125,452
TEGO Dynamique ISR	38.168.265	15%	nc	nc	nc	nc
AAF Candriam Euro Sustainable Short Terr	37.318.033	97%	20,5	Medium	2,6	118,761
AAF Sustainable Profile 2	19.732.089	79%	19,4	Low	1,8	157,693
AAF Sustainable Profile 5	18.203.042	89%	20,1	Medium	1,7	135,407
Esperance	10.821.302	56%	nc	nc	nc	nc
SFDR Art.9 and 8	8.813.612.579					

Tableau 14 – Scores des principaux Benchmarks actions 31/12/2021 (source : AAIS, Sustainalytics)

Nom du Benchmark	Taux couverture ESG	ESG Risk Rating	Niveau ESG Risk rating	Niveau de controverse moyen	Intensité carbone
MSCI Europe	100%	19,9	Low	2,2	138,525
MSCI US	99%	21,2	Medium	2,4	128,178
MSCI World	100%	21,1	Medium	2,3	145,061

### Notre approche des risques climatiques physiques (ISS)

Comme expliqué ci-dessus, ABN AMRO Investment Solutions a choisi d'utiliser la solution ISS Climate pour évaluer et surveiller les risques climatiques. Cet outil possède des capacités d'analyse de scénarios permettant d'analyser les futurs possibles en examinant des résultats potentiels alternatifs. Les investisseurs peuvent ainsi utiliser l'analyse de scénarios pour évaluer les risques et identifier les opportunités dans une série d'états futurs plausibles.

La solution ISS Climate est une solution de modélisation offrant différents angles d'analyse pour les portefeuilles (en termes de perspectives et d'approches), permettant :

- d'évaluer les risques de transition (partie de transition) et les risques physiques de nos portefeuilles lié au changement climatique ;
- de mieux comprendre l'alignement de nos portefeuilles avec, ou contribuant à, l'objectif d'un réchauffement inférieur à 1,5°C, et ce, afin de suivre puis de surveiller nos risques climatiques globaux.

L'analyse axée sur l'impact permet à un investisseur d'évaluer la façon dont les investissements contribuent positivement ou négativement à la réalisation d'un objectif climatique, en se référant généralement à un seuil de réchauffement mondial de 1,5°C ou 2°C (contribution). Elle permet aussi d'évaluer quels investissements s'alignent actuellement sur ce scénario (alignement – comme décrit ci-dessous).

L'analyse axée sur le risque permet à un investisseur d'évaluer les risques potentiels liés à différents scénarios climatiques, qu'ils soient physiques ou transitoires. Ce type d'analyse comprend des tests de résistance. C'est l'angle qu'ABN AMRO Investment Solutions a adopté pour mesurer les risques physiques.

*« Les risques physiques, lorsqu'ils se concrétisent, peuvent considérablement atténuer la valeur des garanties et des actifs. À mesure que le changement climatique progresse, le risque de pertes de valeur brutales dans les zones géographiques sensibles au risque climatique augmente. Cela peut entraîner l'atténuation de la valeur des garanties et des actifs pour un grand nombre d'institutions financières ».*

*Banque centrale européenne<sup>48</sup>*

L'exposition aux risques physiques est multiple et se traduit par une stabilité financière défailante pour les émetteurs, qu'il s'agisse de pertes de valeur brutales ou plus continues, dues par exemple à des pertes de productivité causées par l'altération de facteurs environnementaux tels que l'augmentation de la température moyenne (par la modification du régime des pluies, les inondations, la diminution du rendement des cultures, la submersion marine, la déformation des sols, les incendies de forêt, etc.

Pour permettre aux investisseurs d'évaluer leur exposition individuelle aux risques physiques par le biais de leurs investissements, ISS ESG réalise une évaluation de ces risques qui fournit aux investisseurs une perspective du risque cumulé du portefeuille. Cette évaluation concerne aussi des profils de risque spécifiques aux entreprises, basés sur des profils d'exposition géographique provenant des données relatives aux actifs et aux revenus, et sur leur profil sectoriel.

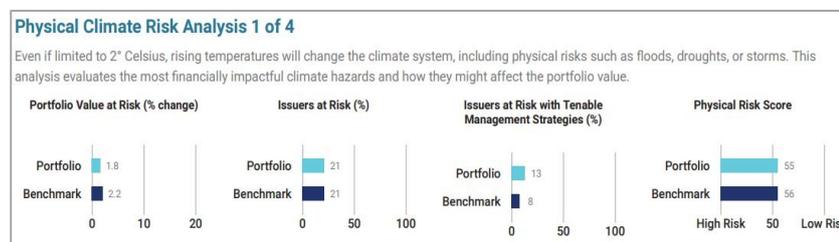
L'évaluation du risque physique d'ISS ESG est basée sur les deux principales composantes influençant l'exposition au risque d'une entreprise, à savoir son profil d'exposition géographique et son profil de risque sectoriel.

Le profil d'exposition au risque géographique d'un émetteur est issu de la répartition géographique de l'entreprise et de l'exposition au risque physique des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité. ISS se réfère à l'indice pays Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN) développé à l'Université de Notre-Dame, qui reflète l'exposition des pays aux risques physiques. ISS évalue le profil géographique global d'exposition au risque d'une entreprise à partir de l'activité à risque de l'entreprise et du profil de risque des pays correspondants.

Le profil d'exposition aux risques sectoriels d'un émetteur est basé sur une analyse de la documentation existante et donne une indication, en fonction de l'activité du secteur, sur son exposition globale aux risques physiques, en faisant la distinction entre risques chroniques et aigus. L'analyse couvre l'exposition aux risques des actifs physiques que l'entreprise possède et exploite (usines et autres types d'actifs réels, par exemple). Les considérations relatives à la chaîne d'approvisionnement sont exclues de cette évaluation. Afin d'examiner le degré d'exposition d'un secteur au changement climatique, ISS a créé un profil de risque spécifique au secteur sur la base de la documentation définissant les scores Rouge (risque élevé), Orange (risque moyen) et Vert (risque faible).

Le score de risque physique propre à l'émetteur est une combinaison de son exposition géographique et sectorielle.

Tableau 15 – un exemple de portefeuille type sur le risque climatique physique



Ce que nous apprenons sur le risque physique à partir du tableau de gauche :

Risque physique / Le portefeuille est moins exposé que son indice de référence au risque climatique physique

Sources : Les positions proviennent d'AAIS, les données sur le carbone proviennent d'ISS et les calculs sont effectués par ISS

<sup>48</sup> [https://www.ecb.europa.eu/pub/financial-stability/fsr/special/html/ecb.fsrart201905\\_1~47cf778cc1.en.html#toc1](https://www.ecb.europa.eu/pub/financial-stability/fsr/special/html/ecb.fsrart201905_1~47cf778cc1.en.html#toc1)

## 4. Évaluation des impacts ESG (ISS)

### Évaluation des impacts climat sur le portefeuille

Afin de mesurer l’alignement climatique des fonds qu’elle gère, ABN AMRO Investment Solutions utilise l’outil ISS Climate (décrit ci-dessus). L’objectif de l’approche consistant à mesurer l’alignement climatique est d’analyser l’intensité des émissions directes d’une entreprise pour voir avec quel scénario climatique elle est alignée en fonction du budget carbone de sa part de marché.

La méthodologie peut être appliquée à tout un éventail d’actifs, y compris les actions cotées et non cotées, les obligations et les projets d’infrastructure. Le rapport d’ISS sur l’impact climatique couvre les actions cotées et les obligations d’entreprises. Pour l’analyse de scénarios d’autres classes d’actifs, une approche sur mesure est disponible.

L’outil reproduit trois scénarios tels que recommandés par l’Agence internationale de l’énergie (AIE). Ces scénarios reflètent une augmentation moyenne des températures de 2°C, 4°C et 6°C respectivement d’ici à 2100. Cette approche permet d’identifier les activités de l’entreprise et leurs impacts sectoriels dans le temps en termes de revenus estimés.

Un rapport est généré pour chaque fonds, fournissant des informations synthétiques sur la trajectoire d’émission du portefeuille (date de dépassement du budget alloué aux émissions carbone, équivalent du scénario de température pour le portefeuille, comparaison avec l’indice de référence), démontré ci-dessous avec un portefeuille type :

Table 16 – un exemple de portefeuille et son budget carbone

Portfolio and Benchmark Comparison to SDS Budget (Red = Overshoot)				
	2020	2030	2040	2050
Portfolio	-41.68%	-17.12%	+48.48%	+149.07%
Benchmark	-17.16%	+14.83%	+111.46%	+198.4%

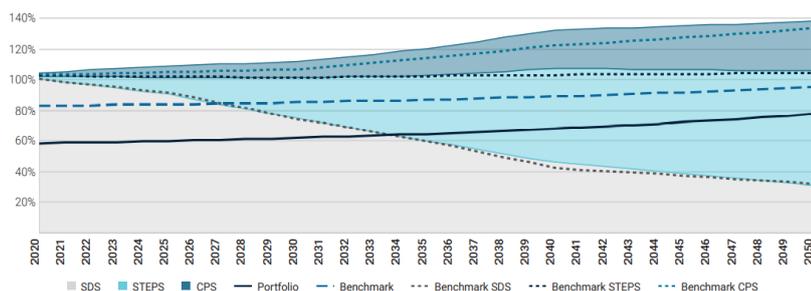
2034

The portfolio exceeds its SDS budget in 2034.

2.2°C

The portfolio is associated with a potential temperature increase of 2.2°C by 2050.

Portfolio Emission Pathway vs. Climate Scenarios Budgets



Ce que nous apprenons sur le risque de transition à partir du graphique de gauche :

Le portefeuille dépasse son budget carbone en 2034 et il est associé à une augmentation potentielle de la température de 2,2°C d’ici 2050

À ce jour, ABN AMRO Investment Solutions n’a pas fait d’analyse des positions agrégées de tous les portefeuilles. Bien que l’outil d’ISS permette ce type de restitution afin d’avoir une vue d’ensemble sur tous nos portefeuilles, l’intégration de milliers de lignes n’est pas encore automatisée. Nous prévoyons de le faire par le biais de nos nouveaux outils à des fins de contrôle interne, et de scénario de test de résistance climatique.

À ce jour, ABN AMRO Investment Solutions ne fournit à ses investisseurs aucun rapport de portefeuille sur l’alignement climatique, mais travaille à développer cette capacité sur une base ad hoc.

Néanmoins, ABN AMRO Investment Solutions suit les émissions de carbone et la température associée de ses portefeuilles ISR (relevant des articles 8 et 9) pour évaluer les risques climatiques depuis 2020. La société a observé une diminution globale de la température associée à ses portefeuilles, même en l’absence d’objectifs explicites<sup>49</sup> de réduction des émissions de carbone. Nous avons également observé que les risques climatiques sont plus faibles pour les portefeuilles ISR et mieux gérés par les fonds relevant de l’article 9.

### Évaluation des autres impacts ESG

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)<sup>50</sup> sont souvent utilisés pour suivre la performance ESG. Les objectifs et les indicateurs clés de performance sous-jacents ont été détaillés au sein de différents groupes de travail de

<sup>49</sup> Non mentionné explicitement dans les documents précontractuels des produits d’investissement

<sup>50</sup> Objectifs de développement durable (un.org)

place et notamment par le Global Investment Impact Network (GIIN) via IRIS+ (catalogue de métriques)<sup>51</sup>.

ABN AMRO Investment Solutions utilise l'outil développé par ISS pour évaluer dans quelle mesure les fonds d'investissement qu'elle gère ont une incidence sur les ODD. Elle s'assure ensuite que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à d'autres objectifs durables (principe « DNSH » : pas de préjudice significatif)<sup>52</sup> que ceux poursuivis par le portefeuille. L'outil *SDG Solutions Assessment* développé par ISS mesure les incidences ESG positives et négatives des produits et services offerts par les entreprises. Il suit une approche thématique qui englobe 15 objectifs de durabilité distincts, en utilisant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies comme cadre de référence. L'objectif de l'outil est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises exploitent les opportunités existantes et émergentes pour contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité mondiaux en proposant des produits et services (innovants) ayant une incidence positive dans la vie réelle.

L'outil applique une classification interne des produits et services en cinq catégories – en fonction de leur impact direct sur la réalisation des différents objectifs de durabilité : contribution significative, contribution limitée, aucune incidence (nette), obstruction limitée et obstruction significative.

À ce jour, ABN AMRO Investment Solutions fournit à ses investisseurs un rapport d'impact sur les ODD pour certains produits d'investissement relevant de l'article 9 (à dessein).

Les indicateurs *PAIs* (« *Principal Adverse impact* »)<sup>53</sup> ont été développées par les autorités européennes pour évaluer les incidences négatives des investissements sur l'environnement et la société ; ces indicateurs sont en cours de mise en œuvre dans nos systèmes. Ils correspondent aux facteurs de durabilité actuels. En plus de certains autres indicateurs de mesure, nous utilisons ISS pour identifier les incidences négatives relatives aux émissions de carbone et *Sustainalytics*, *Morningstar* pour évaluer la performance des autres *PAIs*.

---

<sup>51</sup> IRIS Catalog of Metrics | IRIS+ System (thegiin.org)

<sup>52</sup> Le principe DNSH évoqué plus haut vise à informer les investisseurs finaux sur la manière dont leur investissement ne nuit pas de manière significative aux autres objectifs environnementaux et sociaux. Le principe DNSH est un principe fondamental du règlement SFDR et de la réglementation sur la taxonomie, mais il possède un sens légèrement plus large dans le cadre du SFDR.

<sup>53</sup> jc\_2021\_03\_joint\_esas\_final\_report\_on\_rts\_under\_sfdr.pdf (europa.eu)

## VII. Plan d'amélioration continue

### 1. Comment améliorer l'évaluation du risque de durabilité

En l'état actuel des choses, avec un marché des données ESG en pleine expansion, avec des normes et des pratiques qui émergent et évoluent rapidement, ABN AMRO Investment Solutions a choisi d'adopter une approche itérative pour développer son cadre de gestion du risque de durabilité, en expérimentant et en mettant en œuvre son cadre de contrôle du risque sur la base des solutions existantes, tout en maintenant une veille active pour détecter toute nouvelle tendance ou solution qui émergerait. Sur cette base, AAIS se concentre sur :

- l'identification, l'isolement et l'analyse des facteurs de risque ESG ayant une incidence potentielle sur la valorisation des portefeuilles, avant de développer à terme la capacité d'évaluer ces incidences financières ;
- l'affinement, l'amélioration de la fiabilité et l'élargissement de la gamme des indicateurs ESG d'évaluation des incidences que nous contrôlons.

Parmi les nouveaux indicateurs en cours d'intégration dans le suivi des risques de durabilité, ABN AMRO Investment Solutions donne la priorité aux indicateurs suivants, qui seront mis en œuvre en 2022 :

- Principal Adverse Impact : comme mentionné ci-dessus, ces indicateurs, requis par le règlement SFDR et décrits par la déclaration et les politiques d'ABN AMRO Investment Solutions, doivent refléter l'incidence négative que les investissements peuvent avoir sur l'environnement et la société. Quant aux risques de durabilité<sup>54</sup>, ils sont actuellement collectés et regroupés dans le cadre des travaux en cours sur l'établissement de rapports au niveau des fonds, et intégrés dans le suivi des portefeuilles, et seront basés sur les données fournies par ISS (pour les indicateurs liés au climat) et Sustainalytics (pour les autres indicateurs).
- Alignement sur la taxonomie de l'UE : ces indicateurs reflètent l'exposition des fonds aux secteurs susceptibles de soutenir efficacement la transition durable de l'économie européenne.
- Indicateurs liés au risque de perte de la biodiversité : étudier quels indicateurs spécifiques pourraient s'avérer pertinents.

En parallèle, dans une optique de redimensionnement et de fiabilisation de ses processus de gestion du risque de durabilité, ABN AMRO Investment Solutions industrialise le fonctionnement de ses contrôles dans le cadre i) de la mise en œuvre de sa nouvelle plateforme opérationnelle et ii) de l'intégration de plus en plus systématique et automatisée des données de ses portefeuilles dans des solutions tierces (ISS par exemple), avec un déploiement progressif des contrôles industrialisés en 2022 et début 2023. Au-delà, à l'horizon 2023, en lien avec l'émergence des modèles et des pratiques de marché, ABN AMRO Investment Solutions envisage de faire évoluer ses modèles vers un niveau de détail plus important et une orientation plus financière.

### 2. Nos ambitions en matière de durabilité

En plus de l'amélioration du suivi des risques de durabilité, afin d'accompagner nos ambitions en matière de durabilité, nous prévoyons :

**à court terme (2022/2023)** : de mettre à jour régulièrement notre politique d'investissement durable (et autres documents relatifs) pour mieux refléter les attendus de nos parties prenantes et les développements réglementaires, de mieux formaliser les enjeux ESG dans notre politique de rémunération, de renforcer l'équipe ESG en termes de compétences et ressources humaines et techniques, d'établir notre feuille de route vers la neutralité carbone, de personnaliser et mettre en œuvre une politique RSE dédiée, d'industrialiser nos rapports ESG, de donner accès à nos clients à toutes nos statistiques de vote en ligne, de renforcer la compréhension des sujets liés à la durabilité (par exemple liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité) et continuer à développer les compétences d'AAIS en ce domaine.

**à moyen terme (2024/2025)** : de fluidifier les échanges d'information directement avec nos délégués sur les questions ESG afin d'obtenir des réactions rapides et rendre plus efficaces nos échanges sur la veille des sujets ESG, d'inclure l'objectif climatique dans notre politique de vote (Say on Climate), d'être plus proactif en se coalisant avec d'autres actionnaires pour déposer des résolutions conjointes en AG, de lancer des fonds climat, d'adopter des indices de référence ESG/climat (si cela s'avère pertinent pour certaines stratégies).

<sup>54</sup> Consultez notre déclaration sur les indicateurs PAIS



## Informations importantes

---

### **ABN AMRO Investment Solutions – AAIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 Euros  
immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 410 204 390.

Siège social : 3,avenue Hoche, 75008 Paris, France

Agréée par l'AMF en date du 20/09/1999,

en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27

Ce document promotionnel rédigé par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne constitue ni une sollicitation d'achat, ni une offre de vente ni un conseil juridique ou fiscal. En aucun cas, il ne constitue une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant de prendre toute décision d'investissement, l'investisseur est tenu d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision est cohérente avec ses objectifs, son expérience et sa situation financière.

Nous attirons l'attention de l'investisseur sur le fait que les informations sur les produits présentées dans ce document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations contenues dans la documentation juridique du fonds qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement sur simple demande auprès d'AAIS ou sur le site [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com)

**Pour toute question,  
veuillez nous contacter.**

---

**Paris**

3 avenue Hoche,  
75008 Paris, France

**Amsterdam**

Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP  
Amsterdam, Pays-Bas

**Francfort**

Mainzer Landstraße 1, 60329  
Frankfort, Allemagne

[www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com)

[aais.contact@fr.abnamro.com](mailto:aais.contact@fr.abnamro.com)

